

L'ENTREVUE DU LUNDI



ANTONIO LAMER

Josée Boileau a rencontré le juge en chef de la Cour suprême du Canada, M. Antonio Lamer.

Page 11

L'anglais n'est pas la langue la plus parlée par les jeunes immigrants, révèle une enquête

Caroline Montpetit

DES PRINCIPAUX groupes d'immigrants fréquentant les écoles secondaires de l'île de Montréal, ce sont les Européens (incluant les Italiens, Portugais, Grecs, Polonais et Allemands) qui parlent le plus fréquemment l'anglais avec leur amis, en dehors des heures de classe.

C'est ce que révèle une enquête menée conjointement par le ministère de l'Éducation et le ministère des Communautés culturelles du Québec, auprès de 7190 étudiants de 3e et 5e secondaire de l'île de Montréal.

De leur côté, les étudiants provenant respectivement d'Asie, d'Amérique latine, des Antilles, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, ont majoritairement déclaré parler le français plus fréquemment que toute autre langue dans leurs conversations avec leurs camarades.

Cette constatation vient briser le mythe selon lequel l'anglais est la langue la plus parlée par l'ensemble des jeunes immigrants, en dehors des cours, dans les écoles francophones de Montréal.

Outre les Québécois anglophones et francophones, le sondage était adressé à six groupes de 500 étudiants, dont la langue maternelle était respectivement le chinois et le vietnamien (un groupe), l'arabe et l'hébreu (un groupe), le créole, l'espagnol, une langue européenne (comportant l'italien, le polonais, le

portugais et l'allemand), ou une autre langue (un groupe).

D'autre part, de tous les groupes interrogés, ce sont les Asiatiques qui ont indiqué percevoir le plus négativement la possibilité de recevoir de l'aide dans certaines situations qu'ils rencontrent dans la vie, soit des problèmes personnels affectant leur rendement scolaire, des interrogations sur leur choix de carrière, une recherche d'emploi, des problèmes de santé, des préoccupations sur le plan religieux, ou des situations où leur sécurité serait menacée.

C'est également chez les Asiatiques que l'on dénombre le plus fort pourcentage d'élèves dont les deux parents sont en chômage (7,6 %), et où l'on dénombre le plus fort taux de familles nombreuses (quatre enfants et plus).

Interrogés sur les caractéristiques de leur lieu de résidence, 50 % seulement des étudiants provenant d'Asie, des Antilles et d'Amérique latine, ont dit avoir une chambre individuelle à la maison, contre 90 % des Québécois francophones et anglophones.

Au niveau du rendement scolaire, ce sont les étudiants d'Afrique et du Moyen-Orient interrogés qui ont affirmé passer le plus de temps par semaine aux travaux scolaires (6 heures 31 minutes), suivis de près par le groupe d'étudiants provenant d'Asie (6 heures 25 minutes).

Les Québécois francophones sont pour leur part ceux qui consacrent le

Voir page 4 : L'anglais

Belgrade et les sécessionnistes acceptent un plan de paix

d'après AFP et AP

BRIONI — Les dirigeants de la fédération yougoslave et de ses républiques sécessionnistes ont accepté hier un plan de paix de la Communauté européenne à l'issue d'une journée de négociations dans l'île de Brioni, en mer Adriatique.

Les négociateurs, dont trois ministres des Affaires étrangères de la CEE, ont décidé d'entamer des pourparlers le 1er août sur tous les aspects de l'avenir de la guerre civile et de la désintégration depuis la proclamation d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie le 25 juin.

Cette « table ronde » aura lieu pendant trois mois de suspension de l'application des déclarations d'indépendance slovène et croate.

Selon le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, M. Jacques Poos, l'accord, prévoyant notamment un cessez-le-feu total, a été accepté et n'a pas besoin d'être signé par les différentes parties.

L'accord prévoit notamment que le contrôle des postes-frontières entre la Slovénie d'une part, l'Italie et l'Autriche d'autre part sera assuré par la police slovène ; les droits de douanes seront versés sur un compte commun contrôlé par les autorités des différentes républiques.

Pendant trois mois, l'armée fédérale reprendra en revanche position sur « la frontière verte », c'est-à-dire en dehors des postes-frontières. Pendant cette période de trois mois, le transfert de compétence de l'armée fédérale aux forces slovènes sur le territoire de la Slovénie devra être négocié, a indiqué M. Poos. Le plus important dans cet accord, ce sont les annexes qui règlent les points cruciaux de la situation en Slovénie : frontières, douanes, retour des militaires dans les casernes, libération des prisonniers, a indiqué M. Poos.

Selon le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, il s'agit d'accords complets. Chaque partie a accepté d'en défendre le texte devant les instances des différentes

républiques.

Interrogé sur le départ précipité de la réunion de Brioni du représentant serbe à la présidence fédérale, M. Jovic, hier après-midi, M. Poos a affirmé que la Serbie n'avait pas manifesté de réticence à l'acceptation de cet accord. « Le texte dit que la situation a changé en Yougoslavie et qu'il faut en tenir compte et renoncer à la violence », a-t-il ajouté.

« Nous avons tenu compte dans la rédaction du texte des différentes réactions que nous avons constatées au cours des réunions qui se sont déroulées hier à Brioni », a ajouté M. Poos selon qui la date de la réunion de Brioni sera souvent citée comme une référence.

Interrogé sur la situation en Croatie, il a estimé qu'elle était particulièrement grave mais différente de celle de la Slovénie.

Pendant les discussions d'hier, la Croatie s'est à son tour embrasée ; l'armée fédérale est intervenue à Tenja (nord-est de la Croatie) pour mettre fin à des affrontements entre

Croates et nationalistes serbes. Le bilan des combats est d'au moins 12 morts, peut-être plusieurs dizaines. À Tenja, des affrontements avaient éclaté hier vers 4 h du matin entre forces de défenses croates et nationalistes serbes.

Tenja est située à environ 55 km de la frontière entre la Croatie et la Serbie, et des accrochages ont eu lieu au cours des dernières semaines entre les représentants des deux communautés.

Mais les combats étaient cette fois-ci encore plus violents. Selon des responsables du journal *Glas Savane* d'Ojisek, la ville voisine, la défense croate a utilisé l'artillerie contre les Serbes.

Vers 7 h 30 du matin, d'après l'agence yougoslave Tanjug et la radio de Belgrade, les forces de l'armée fédérale ont tenté d'établir une zone tampon entre les parties en conflit, mais se sont trouvées mêlées aux combats.

Selon le ministère croate de la Défense, voir page 4 : Belgrade

« LE BON DIEU AIME LE JAZZ »



PHOTO PATRICK VILLENEUVE

Quelques milliers de Montréalais ont profité hier de la dernière journée du Festival international de jazz pour assister à un concert en plein air.

Le Festival international de jazz a attiré un million de spectateurs

Sylvain-Claude Filion

Collaboration spéciale

EN TRAÇANT un premier bilan, hier, de la 12e édition du Festival international de jazz de Montréal, les organisateurs de l'événement, épuisés mais souriants, ont rappelé que, particulièrement cette année, « le bon Dieu aime le jazz ». Car, c'est sous un soleil de plomb, hormis la soirée de vendredi, que Montréal est redevenue pendant 10 jours la Mecque des jazzophiles.

Le beau temps aidant, le Festival international de jazz de Montréal a en effet connu cette année une forte affluence. Plus d'un million de spectateurs ont assisté aux 63 spectacles

en salle ou aux 230 manifestations animant les sept scènes extérieures du FIJM. L'an dernier, environ 900 000 spectateurs étaient descendus dans les rues et les salles du centre-ville montréalais.

Le succès de l'événement tient notamment à la nouvelle configuration du village jazz, unifié depuis l'année dernière autour de la Place des Arts et du Complexe Desjardins, et intégrant maintenant le boulevard de Maisonneuve et la place Fred-Barry. Ces conditions plus sécuritaires ont manifestement plu au public, qui a joui d'une plus grande liberté, d'une meilleure mobilité et d'une atmosphère de fête. Plusieurs commentateurs parvenus aux oreilles du grand manitou Alain Simard comparaient cette édition du festival à l'efferves-

cence d'Expo 67. De plus, on n'a déploré aucun incident majeur durant la durée des festivités.

Ensuite, avec l'attitude bon enfant qui les caractérise, André Ménard et David Jobin ont exprimé leur grande satisfaction quant au succès de leur programmation. Pour Ménard, les trois premiers volets de la série prestigieuse, qui occupait la salle Wilfrid-Pelletier, sont à inscrire dans les annales. Dave Brubeck, Cab Calloway et Stéphane Grappelli, dont c'était à n'en pas douter la dernière apparition sur une scène montréalaise, ont procuré des émotions fortes.

Pour ce qui est des concerts présentés dans l'église Saint-Jean-L'Évangéliste, naturellement non climatisée, le bilan est plus mitigé :

plusieurs ont déploré l'étouffante chaleur qui régnait dans la nef. « On ne sait pas si on va y retourner l'an prochain, de dire Ménard, je dois avouer qu'au moment où on l'avait visitée, c'était l'hiver. » On se retrouvera peut-être dans la nouvelle salle souterraine de 400 places, qui sera inaugurée d'ici l'an prochain, entre l'actuelle PdA et le nouveau Musée d'art contemporain.

André Ménard a aussi fustigé les « incompetents bien protégés du syndicat des techniciens de la Place des Arts qui ont saboté plusieurs des concerts présentés dans la salle Maisonneuve ». Beaucoup ont souligné la piètre qualité sonore des spectacles qui s'y sont déroulés durant la première moitié du festival. M. Ménard

Voir page 4 : Festival



PHOTO PATRICK VILLENEUVE

Une communauté en colère

Quelque 400 manifestants, issus en majorité de la communauté noire, ont participé samedi à une marche de protestation contre la police de la CUM. Autres informations, page 3

LE DEVOIR

Mince
Utile
Éclairant
Cultivé

SE GLISSE BIEN DANS VOTRE ÉTÉ

avec un cahier en semaine et deux les week-ends

avec l'essentiel de l'information quotidienne

avec sa page Société, sa page éditoriale et d'opinion, ses chroniques régulières, ses lettres estivales en provenance de New-York, de Paris et même de Gaspé!

avec sa série littéraire inspirée de Rimbaud, sa série sur les tendances sociales, ses grandes entrevues du lundi, ses reportages culturels en région

JUSQU'EN SEPTEMBRE, EN TENUE ESTIVALE, IL OFFRE TOUT ... ET UN PEU PLUS L



Des centaines de personnes sont toujours mobilisées sur la Côte-Nord du Saint-Laurent pour maîtriser les feux qui continuent de dévaster les forêts de la région. Heureusement, le vent a viré et repousse les flammes vers l'intérieur éparpillant ainsi les villages riverains où le pire est toujours à craindre.

Les sapeurs-pompiers réussissent à contenir les feux sur la Côte-Nord

d'après la Presse Canadienne

LA PLUIE tant attendue sur la Côte-Nord n'est pas venue, hier. Bénéficiant de vents favorables et d'un taux d'humidité élevé, les combattants au sol ont tout de même réussi à contenir encore une fois le feu pendant que les résidents de la réserve de Betsiamites et de Ragueneau continuaient à rentrer chez eux.

Encore aujourd'hui, les météorologues ne prévoient aucune averse de pluie significative, suffisamment en tout cas pour mater l'incendie de forêt qui fait rage depuis bientôt un mois.

Selon le décompte officiel fourni par le Bureau de la sécurité civile, hier après-midi, 190 Amérindiens se trouvaient toujours dans la réserve montagnaise des Escoumins et 270

Depuis samedi, les autorités sont à mettre au point un nouveau plan d'évacuation selon lequel les citoyens pourraient n'avoir qu'un délai de deux heures pour abandonner leurs foyers. Les nouvelles consignes devraient être mises au point aujourd'hui.

Hier, le combat au sol a été concentré encore une fois dans la partie sud pour empêcher le brasier d'approcher du littoral.

Au total, 225 hommes ont combattu les deux feux majeurs de Betsiamites et de Forestville. Aucune surveillance ni combat aérien n'était possible puisque le plafond nuageux était trop bas.

autres à Sept-Îles. Seulement 300 résidents de Ragueneau n'avaient toujours pas regagné leur domicile.

Sept feux étaient toujours en activité, hier, sur la Côte-Nord.

Au nord de Clermont

L'incendie qui fait rage au nord de Clermont est toujours considéré comme étant hors de contrôle, compte tenu de son potentiel élevé, a expliqué une employée de la Société de conservation de la région de Québec-Mauricie.

La pluie d'hier a certes ralenti le brasier, mais n'a pas suffi à éteindre les feux. En après-midi, il était tombé un peu moins de 8 mm de pluie sur cette région. Les équipes au sol, formées d'une cinquantaine d'hommes, ont continué leur travail. Jusqu'à maintenant, les flammes ont détruit une trentaine de kilomètres carrés de forêt.

Une dizaine d'autres feux font rage sur le territoire sous la surveillance de la Société de conservation de la région de Québec-Mauricie.

Outre celui de Clermont, les plus importants sont ceux de la Zec du Chapeau-de-Paille, à l'ouest de La Tuque (130 hectares), et de la Zec Brébeuf, dans Charlevoix (50 hectares). Le premier est maîtrisé tandis que le second est contenu.

Pour une meilleure santé, Cessez de fumer!

RÉSULTATS

l o t o - q u é b e c

Tirage du 91-07-05

3	10	15	24	27
28	29	33	37	44
47	50	52	60	65
66	67	68	69	70

Prochain tirage: 91-07-08

Tirage du 91-07-05

NUMÉROS	LOTS
6 5 0 1 0 6	50 000 \$
5 0 1 0 6	5 000 \$
0 1 0 6	250 \$
1 0 6	25 \$
0 6	5 \$
6 5 0 1 0	1 000 \$
6 5 0 1	100 \$
6 5 0	10 \$

Tirage du 91-07-05

NUMÉROS	LOTS
1 3 1 9 2 6	100 000 \$ *
3 1 9 2 6	1 000 \$ *
1 9 2 6	100 \$ *
9 2 6	25 \$ *
2 6	5 \$ *

* La valeur du lot est doublée lorsqu'un billet gagnant contient le symbole «2X»

3 4

Tirages du	LUNDI	747	0321
91-07-01	MARDI	163	7850
91-07-06	MERCREDI	618	4801
	JEUDI	211	5654
	VENDREDI	977	8565
	SAMEDI	057	9955

Tirage du 91-07-05

NUMÉROS	LOTS
9 1 8 9 6 0	250 000 \$
1 8 9 6 0	2 500 \$
8 9 6 0	250 \$
9 6 0	25 \$
6 0	10 \$
NUMÉROS MOBILES	
9 0 6 3 6	1 000 \$
0 9 6 3	100 \$
4 3 0	25 \$

Tirage du 91-07-06

NUMÉROS	LOTS
4 7 1 8 2 9	100 000 \$
7 1 8 2 9	1 000 \$
1 8 2 9	250 \$
8 2 9	50 \$
2 9	10 \$
9	2 \$

Tirage du 91-07-05

NUMÉROS DÉCOMPOSABLES	NUMÉROS	LOTS	
1656128	500 000 \$	1943286	250 000 \$
656128	5 000 \$	943286	5 000 \$
56128	500 \$	43286	500 \$
6128	100 \$	3286	100 \$
128	25 \$	286	25 \$
28	5 \$	86	5 \$

NUMÉROS NON-DÉCOMPOSABLES

LOTS	NUMÉROS
100 000 \$	1159544
50 000 \$	1683227 2097609
5 000 \$	1128827 2800742 3540739 4319867
	1385906 2839985 3552092 4478056
	1430608 3239039 3892579 4603800
	2006377 3515119 4154357 4873365
	2241898

Le billet donne droit à 4 tirages consécutifs

Tirage du 91-07-06

GAGNANTS	LOTS
6/6	0
5/6+	3
5/6	46
4/6	2 445
3/6	39 683

VENTES TOTALES: 1 528 175,00 \$

GROS LOT: 1 000 000,00 \$

À CHAQUE TIRAGE

PROCHAIN TIRAGE: 91-07-13

Tirage du 91-07-06

GAGNANTS	LOTS
6/6	0
5/6+	8
5/6	275
4/6	14 804
3/6	279 214

VENTES TOTALES: 18 618 228,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 5 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 91-07-10

MISE-TÔT

GAGNANTS	LOT
12 15 19 24	331,10\$

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Les médecins québécois ont coûté 2 milliards \$

Pierre April
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les honoraires versés aux professionnels de la santé exerçant au Québec — 21 383 omnipraticiens et spécialistes — ont coûté près de 2 milliards \$ au cours de l'exercice financier 1990-1991 qui s'est terminé le 31 mars dernier.

Cette somme versée aux médecins et spécialistes représente 70 % du coût total des programmes administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec et qui atteint pour la même période près de 3 milliards \$, une hausse de 10 % comparativement à l'exercice précédent.

Ce sont les professionnels rémunérés à l'acte qui ont le plus collecté de la Régie avec un montant d'un peu plus de 1,5 milliard \$ (84 %) alors que les salariés (incluant ceux qui sont payés à l'heure pour des services spécifiques dans des institutions du réseau) ont encaissé 232 millions \$.

Les 8214 médecins spécialistes se sont partagé 952 millions \$ et les 7971 omnipraticiens 598 millions \$ pour des revenus annuels respectifs de 115 000 \$ et 75 000 \$.

Les résidents en médecine ont par ailleurs reçu près de 74 millions \$.

Dans son rapport annuel 1990-1991, le président-directeur général de la Régie M. Réjean Cantin a précisé que le programme de médicaments et de services pharmaceutiques a coûté 518 millions \$. Les personnes âgées ont touché 75 % de cette somme et les prestataires de la sécurité du revenu 24 %.

« Ces deux volets, a-t-il souligné,

qui représentent 86,8 % des dépenses de la Régie pour les programmes qu'elle administre, ont en 1990-1991, progressé respectivement de 8,1 % et de 15,5 % ».

Le coût du programme de services optométriques s'est accru de 5 %, celui des prothèses de 15 % et celui des services dentaires de 4 %.

Le programme de médicaments et de services pharmaceutiques s'adresse aux prestataires de la sécurité du revenu, à toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus et aux personnes de 60 à 64 ans recevant l'allocation de conjoint.

Le volume des demandes de paiement soumises par les dispensateurs de services assurés a atteint au cours du dernier exercice près de 76 millions \$, une hausse de 20 % en comparaison de l'exercice 1986-1987.

Les médecins ont soumis 44,5 millions de demandes, les dentistes 2,2 millions, les optométristes 2,1 millions, les pharmaciens 26 millions et les denturologistes 27 763.

Au moment où les négociations entre le ministère de la Santé et des Services sociaux se poursuivent avec les médecins qui refusent toujours d'accepter dans sa forme actuelle le projet de loi 120 sur la réforme et surtout le volet qui prévoit plus de mobilité de la part des professionnels et une meilleure répartition des effectifs en région, le rapport de la Régie souligne qu'elle a dépensé en mesures incitatives et en primes d'installation près de 10 millions \$.

« Les dépenses reliées aux mesures incitatives, a précisé le président-directeur général de la Régie, qui visent à favoriser une meilleure

répartition géographique des médecins et dentistes et par conséquent un meilleur accès aux services dans les régions éloignées, ont progressé de 14,6 %, pour atteindre quelque 6,1 millions \$ ».

De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Régie un nouveau programme de primes d'installation et de bourses de formation à l'intention des professionnels. Ces mesures ont coûté 4 millions \$ en 1990-1991.

La rémunération des omnipraticiens et des spécialistes qui s'installent dans les territoires où il y a pénurie de médecins a été fixée par le ministère respectivement à 115 et à 120 % de la rémunération de base prévue dans les ententes.

Par contre, les nouveaux omnipraticiens ou spécialistes qui s'installent dans des régions bien pourvues touchent 70 % de la rémunération de base pour les trois premières années d'exercice de leur profession.

Les autres mesures incitatives sont le versement de primes d'éloignement ou d'isolement et le remboursement des frais de déménagement, de ressourcement et de sorties.

Au chapitre des avantages spécifiques, des bourses et primes de toutes sortes consenties aux professionnels pour les aider à s'installer ou à suivre des cours, participer à des colloques et voyager dans le cadre d'activités professionnelles, la facture a atteint 28,3 millions en 1990-1991.

Finalement, les services hospitaliers rendus hors Québec et à des résidents des autres provinces ont coûté 127 millions \$.

La Banque mondiale suggère au Canada de lever ses barrières commerciales

Manon Cornellier
de la Presse Canadienne

OTTAWA — La levée des barrières commerciales par le Canada et les autres pays industrialisés aiderait financièrement les pays en développement davantage que toute l'aide internationale qu'ils reçoivent, révèle un rapport de la Banque mondiale.

L'ouverture des marchés des pays riches pourrait permettre aux pays en développement d'augmenter leurs recettes d'exportation de 55 milliards \$, soit plus que les sommes qu'ils reçoivent sous forme d'aide, soutient le dernier rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale.

L'aide distribuée en 1989 par 24 pays industrialisés atteignait 46,7 milliards \$ US. Cinq pour cent de cette somme provenait du Canada, septième pays donateur.

Distribué à la presse la semaine dernière, le rapport souligne que « les efforts que font les pays en développement pour réformer leur politique commerciale doivent avoir pour contrepartie l'adoption de mesures équivalentes de réduction de la protection dans les économies industrielles ».

Pour les auteurs, les négociations commerciales multilatérales (GATT) en cours à Genève doivent sortir de l'impasse, sinon les progrès des pays en développement seront minés.

Les auteurs ne cachent pas leur préférence pour une libéralisation mondiale du commerce. Ils craignent en effet que les blocs régionaux, comme celui créé par le Canada et les États-Unis ou encore par la Communauté européenne, se

transforment en forteresses commerciales fermées aux produits du Tiers-Monde.

Intitulé *Le défi du développement*, le rapport estime que la responsabilité des pays industrialisés à l'égard des pays en développement va encore plus loin.

Il souligne que les politiques d'assainissement des finances publiques, comme la réduction des déficits et la lutte à l'inflation, sont favorables à la fois aux pays industrialisés et aux pays en développement. La baisse des taux d'intérêt permet par exemple d'alléger le poids de la dette des pays pauvres.

Le rapport recommande aussi aux pays riches d'augmenter leur aide et de s'assurer qu'elle serve réellement aux réformes souhaitées.

Ce 14e rapport de la Banque cherchait à tirer les leçons des échecs et des succès des 40 dernières années en matière de développement et de dégager la meilleure recette pour reproduire les changements parfois étonnants qui ont été effectués.

La Banque, qui s'est longtemps fait l'apôtre des politiques d'ajustement structurel sur le plan économique, reconnaît maintenant que le développement ne peut plus être envisagé uniquement du point de vue économique.

« Pour juger si succès il y a, il faut considérer les diverses dimensions du développement, et non pas simplement la croissance du revenu », note le rapport.

Faisant en partie écho au dernier rapport sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement, l'équipe dirigée par M. Vinod Thomas admet que les investissements en matière d'éducation et de santé sont cruciaux pour qu'un pays sorte de la

misère.

Le rapport ajoute aussi que la démocratie favorise le progrès social alors que la guerre, la corruption et les dépenses militaires excessives nuisent à l'ensemble du développement d'un pays.

« La cause la plus importante de famine dans les pays en développement au cours des dernières années a été, non pas l'insuffisance de la production agricole ou la pauvreté, mais, et de loin, les conflits militaires », peut-on lire dans le document de plus de 300 pages.

Les auteurs reconnaissent que les lois du marché ne sont pas la panacée à tous les maux et que l'État a des responsabilités spécifiques.

Il préconise donc la recherche d'un juste équilibre entre le rôle de l'État et celui du marché.

« Le marché est le meilleur moyen qu'on ait trouvé jusqu'à présent pour organiser la production et la distribution des biens et des services », a indiqué M. Thomas la semaine dernière. « D'autre part, l'État a un rôle à jouer pour soutenir le marché et pour intervenir là où le marché est inadéquat, comme dans les domaines de l'éducation primaire, la médecine préventive, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, l'établissement d'infrastructures adéquates. »

Selon lui, l'État ne doit pas jouer le gendarme de l'économie mais être un guide en mettant en place les institutions publiques et les cadres juridiques et administratifs appropriés. Le rapport se prononce fortement contre les politiques très interventionnistes adoptées par plusieurs pays depuis les années 60, les considérant comme des obstacles au développement économique.

Une coalition réclame un forum pour débattre des politiques énergétiques

Isabelle Paré

EN PLEIN débat sur le projet Grande-Baleine, une coalition d'organismes comme le gouvernement Bourassa de créer un forum public permanent pour que les politiques énergétiques du Québec cessent d'être décidées en vase clos.

Regroupés sous le nom de la Coalition pour un débat public sur l'énergie, sept organismes dénoncent le manque de transparence actuel du gouvernement et d'Hydro-Québec en ce qui a trait aux plans de développement énergétique.

Que ce soit pour débattre de Grande-Baleine ou de tout autre projet, la Coalition exige la création d'un forum pour que toutes les options soient mises sur table et que des experts puissent s'y exprimer.

Mais les membres de la Coalition ne cachent pas leurs couleurs. Opposés au projet Grande-Baleine, ils réclament d'ailleurs un moratoire

sur ce projet tant que toutes les autres solutions pour répondre aux besoins d'énergie des Québécois n'auront pas été scrutées.

« C'est faux de dire qu'on en sera à la chandelle dans 10 ans si on ne commence pas les travaux demain matin. Des pays comme l'Allemagne et la Suède ont mis en place des programmes d'économie d'énergie féroces. Ici, rien de sérieux n'a été fait », soutient M. Marc Chénier, du Centre d'analyse des politiques énergétiques.

Et les milliers d'emplois perdus que supposerait l'abandon de Grande-Baleine ?

À ce titre, la Coalition rétorque aux milieux patronaux et syndicaux que l'introduction de programmes d'économie d'énergie pourraient en créer beaucoup plus. « En Colombie-Britannique, un projet de barrage a été abandonné au profit d'un tel programme qui a créé quatre fois plus d'emplois que le projet de barrage.

En plus, ça ne créerait pas des emplois que dans des régions perdues, mais dans toutes les régions du Québec », soutient M. Chénier.

Bref, la Coalition soutient qu'épargner coûte moins que de produire la même quantité d'énergie. Un investissement d'un milliard en économie d'énergie pourrait sauver jusqu'à 3 milliards \$ en coûts d'électricité aux Québécois, soutient M. Chénier. Au surplus, en ne favorisant que la seule voie de nouveaux équipements hydro-électriques, c'est à coup de milliards qu'Hydro-Québec endette le Québec, poursuit-il.

« On est en train d'endetter les générations à venir par-dessus la tête. On veut emprunter 50 milliards \$ sur les 62 prévus au plan de développement. Hydro-Québec affecte maintenant la moitié de ses revenus pour payer cette dette ! Tout cela se décide sans que personne n'ait un mot à dire. Les actionnaires d'une compagnie ne laisseraient jamais faire ça. »

Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom _____

Adresse actuelle _____

Code postal _____ No. tél. _____

Nouvelle adresse _____

Code postal _____ No. tél. _____

Date de déménagement _____

LE DEVOIR

Remplissez et retournez le coupon réponse à:
LE DEVOIR, service à la clientèle
211 St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1
Mtl: (514) 844-5738 — Ext: 1-800-463-7559

La cause de Marcelus François soulève la tourmente à Montréal

Le jeune Noir est toujours dans un état critique cinq jours après avoir été tiré par un policier

Caroline Montpetit

LES MÉDECINS ne pouvaient toujours pas déterminer hier si M. Marcelus François recouvrera un jour son état normal, après une intervention chirurgicale et cinq jours passés dans un état très critique, au service des soins intensifs de l'Hôpital général de Montréal.

M. François, jeune Noir de 24 ans, a été atteint à la tête mercredi d'une balle tirée par erreur par les policiers de la Communauté urbaine de Montréal, au cours d'une filature conduite relativement à une tentative de meurtre survenue la veille au soir dans le nord de la ville.

Les chirurgiens ont fermé la lésion jeudi et réussi à sortir quelques fragments de la balle du cerveau.

Mais il reste des fragments à l'intérieur, et les médecins ne peuvent absolument pas se prononcer sur le pronostic. Le patient repose toujours aux soins intensifs et son cas est très compliqué et son état est vraiment très critique. La décision quant à une seconde intervention chirurgicale devra être prise au jour le jour », de préciser Mme Joan Lamontagne, porte-parole de l'Hôpital général de Montréal.

De leur côté, les deux suspects recherchés par la police dans le cadre de cette filature se sont pour leur part rendus d'eux-mêmes au poste de police de la rue Saint-Paul, dans la soirée de samedi.

Les deux hommes, âgés de 28 et 36 ans, et provenant respectivement de Trinidad et de Jamaïque, compara-

tront ce matin en chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, au Palais de justice de Montréal, sous des accusations de tentative de meurtre et de possession d'armes dans un dessein dangereux, relativement à des événements survenus le 2 juillet, sur l'avenue du Parc à Montréal.

Jeudi, le directeur du service de police de la CUM, M. Alain Saint-Germain, admettait que ses hommes avaient commis une erreur sur la personne en faisant feu sur M. François, au cours de la filature qui a suivi ces événements.

M. François est père de deux jeunes enfants. Sa conjointe Sylvia Clarke et sa mère Bertha n'ont cessé de se relayer à son chevet depuis l'accident.

Samedi après-midi, une foule de plusieurs centaines de citoyens de la communauté noire de Montréal est pour sa part descendue manifester dans les rues de Montréal, pour protester contre la bavure policière, dont M. François a été victime.

« Nous ne voulons pas que le corps policier soit à lui seul juge, jury et exécuteur devant nos jeunes gens, de déclarer M. Dan Philip, président de la Ligue Nationale des Noirs du Québec. Nous n'accepterons pas une société où chaque fois qu'un policier tire sur un jeune Noir, il trouve une excuse pour s'en sortir. »

Une quarantaine de jeunes Noirs anglophones ont résolument tenté de bloquer la voie à quelques voitures de policiers, qui patrouillaient la manifestation.

De son côté, le maire Jean Doré a formellement demandé samedi en conférence de presse que toute la lumière soit faite sur le comportement des policiers de la CUM dans cette affaire, quitte à devoir ordonner une enquête publique sur la filature qui a donné lieu à cet accident.

M. Doré a également mis en garde la population contre les affrontements raciaux semblables à ceux survenus plus tôt cette semaine, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Une douzaine de citoyens noirs de ce quartier ont en effet dû fuir les lieux sous escorte policière dans la nuit de jeudi à vendredi, pour se protéger des coups et des invectives de citoyens blancs protestant contre le tapage et l'activité nocturne de leurs

voisins de couleur.

« Toute manifestation de racisme est profondément inacceptable », d'ajouter M. Doré, invitant par ailleurs les élus municipaux à prendre part au dialogue avec les communautés culturelles.

À la Sûreté du Québec, l'unité des crimes contre la personne poursuit son enquête sur les causes et conséquences de la fusillade de mercredi dernier, tandis que la police de la Communauté urbaine de Montréal poursuit de son côté son investigation sur les circonstances entourant l'accident.

M. François demeurera jusqu'à nouvel ordre à l'Hôpital général de Montréal, où toute une équipe de neurochirurgiens étudient présentement l'évolution de son cas.

Les Mohawks organisent un gigantesque «powwow» la semaine prochaine

Mario Gilbert

de la Presse Canadienne

LES COMMUNAUTÉS mohawks de Kahnésatake et de Kahnawake, près de Montréal, vibreront au rythme des tambours, des danses et des chants traditionnels, la semaine prochaine, alors qu'elles tiendront chacune un gigantesque «powwow», un an après le début de la crise amérindienne.

Si le «powwow» de la communauté de Kahnésatake, à Oka, sera dans les traditions ancestrales du peuple mohawk, celui de Kahnawake, sur la Rive-Sud de Montréal, se rapprochera davantage d'une foire agricole ou d'un festival populaire en milieu rural.

À Kahnésatake, le «powwow» comprendra des cérémonies rituelles dans la pinède d'Oka, site que les Mohawks considèrent sacré et dont la vente à un promoteur privé pour l'agrandissement du golf municipal avait déclenché la crise amérindienne, l'été dernier. C'est là qu'avait été tué, le 11 juillet au petit matin, le caporal Marcel Lemay, de la Sûreté du Québec, lors d'un assaut policier raté visant à déloger les Mohawks de la pinède tant convoitée.

Les Mohawks — et surtout leur faction armée, les Warriors —, avaient ensuite résisté pendant 78 jours à la police et, plus tard, à l'armée canadienne, qui les avait finalement convaincus de sortir d'un centre de désintoxication.

En plus des cérémonies rituelles, les Mohawks de Kahnésatake ont prévu à l'horaire de leur «powwow», qui se tiendra du 11 au 14 juillet, des rencontres avec les représentants d'autres communautés autochtones d'Amérique du Nord et avec des non-Indiens.

On y présentera aussi des «concerts» de tambours traditionnels, des danses et des chants nationaux, des expositions de photographies et d'art visuel. Toutes ces activités se dérouleront un peu partout dans l'enceinte de Kahnésatake, à Oka. Les visiteurs de l'extérieur pourront camper sur place.

Des personnalités autochtones y prendront la parole, comme le député cri à l'Assemblée législative manitobaine, Elijah Harper, rendu célèbre pour son obstruction systématique à l'accord du lac Meech, qui avait précipité sa perte.

Selon Mme Ellen Gabriel, une des organisatrices du «powwow» de Kahnésatake, le rassemblement s'adresse à tous, Autochtones ou pas. «Nous invitons les non-Autochtones

à certaines cérémonies et à des échanges interculturels», a-t-elle expliqué.

«Il s'agit d'une chance de panser les vieilles blessures de l'été dernier et de célébrer la Terre et les animaux qui vivent dans la forêt. Mais les vieilles blessures semblent être encore bien infectées, si on en juge par la réaction de Mme Gabriel à la simple mention du maire d'Oka, Jean Ouellette. «Si le maire Ouellette ose venir, qu'il vienne.»

On ne cache pas, en effet, qu'au-delà de l'entreprise de réconciliation, le «powwow» est destiné d'abord et avant tout à «commémorer ce qui nous est arrivé le 11 juillet dernier et durant tout l'été», a expliqué Mme Gabriel, qui était devenue une porte-parole mohawk bien connue lors de la crise de l'été dernier. C'est elle qu'on voyait émerger de la pinède, bras dessus, bras dessous avec quelques autres Mohawks, pour venir donner aux journalistes le compte rendu des négociations, durant les premières semaines de la crise.

Les organisateurs s'attendent à accueillir de 10 000 à 20 000 personnes au cours des quatre jours de rassemblement.

À Kahnawake, de l'autre côté du fleuve, on assistera davantage à un «powwow commercial», pour reprendre le terme acadien de Mme Gabriel. Au cours des 13 et 14 juillet, les organisateurs ont prévu des compétitions de danses — traditionnelles et modernes — qui devraient attirer 300 danseurs du Canada et des États-Unis, des spectacles de tambours traditionnels et des expositions de photos.

Chaque journée de «powwow» s'ouvrira, vers 13 heures, par le cérémonial de la «Grande Entrée», où des Maoris de la Nouvelle-Zélande et des Autochtones d'Hawaï et d'Équateur ouvriront la voie aux danseurs de la compétition.

Sur le site, une quarantaine de kiosques présenteront les produits de l'artisanat local et une trentaine d'autres offriront de la nourriture typiquement autochtone — de la soupe jusqu'au pain de maïs — mais aussi des hot-dogs et des frites... typiquement nord-américains.

Signe du caractère «fête foraine» de ce «powwow», un prix d'entrée — qui varie de deux à cinq dollars, selon l'âge — sera perçu en arrivant dans l'île. Le «powwow» est organisé pour la première fois cette année, mais comme tout festival, on espère répéter l'expérience chaque année. On attend, comme à Kahnésatake, de 10 000 à 20 000 personnes.



Plusieurs centaines de citoyens de la communauté noire de Montréal ont scandé des slogans antiracistes dans les rues de Montréal samedi, pour protester contre la bavure policière qui a grièvement blessé un membre de leur communauté, M. Marcelus François.

Péquistes et libéraux sont sur un pied de guerre dans Montmorency en vue de l'élection partielle

Frédéric Tremblay

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — L'arsenal du Parti québécois et celui du Parti libéral sont maintenant bien engagés dans la bataille dans Montmorency, en vue de l'élection partielle du 12 août prochain dans ce comté.

L'enjeu de ce scrutin, qui revêt un caractère unique, sinon historique, en raison de la crise constitutionnelle qui secoue le pays, mobilise une armée de bénévoles dans les deux camps.

Péquistes comme libéraux affirment pouvoir compter sur des machines électorales rassemblant chacune près de 400 militants.

Porte à porte, visites d'usines, participation à différents rassemblements populaires estivaux, rencontres avec les élus municipaux, sont autant d'activités inscrites à l'agenda serré des candidats.

«Montmorency occupe une position historique», et représente la première occasion, depuis le caouillage du lac Meech, «d'exprimer le consensus des Québécois publiquement» en faveur de la souveraineté, a fait valoir le candidat du Parti québécois à cette élection, Jean Filion, lors d'un entretien avec la Presse Canadienne.

Reconnu d'emblée par le PQ et le PLQ comme un comté particulièrement nationaliste, Montmorency compte, selon Statistique Canada, une population de 60 130 personnes, dont un peu plus de 50 000 ne parlent que le français.

En 1980, lors du référendum, le OUI (49,4 %) et le NON (50,6 %) avaient terminé presque nez-à-nez dans Montmorency, une circonscription semi-urbaine, semi-rurale, comprenant notamment une partie de Beauport, et les municipalités de l'Ange-Gardien, de Château-Richer et de Saint-Jean-de-Boischatel.

«Je me sens très à l'aise avec mon parti», a déclaré, de son côté, au cours d'une entrevue, le porte-étendard du PLQ dans cette élection, Claude Desjardins, que certains sondages placent derrière son adversaire péquiste.

En fait, Claude Desjardins, un administrateur de formation, juge que le nationalisme des résidents de sa circonscription ne jouera pas contre lui, puisque les gens ne veulent pas «des souverainistes aveugles» du Parti québécois.

M. Desjardins ne manque pas de dire qu'il appuie sans réserve le rapport Allaire (document fortement nationaliste du PLQ), tout en ajou-

tant qu'il endosse la loi 150 adoptée par le gouvernement.

Ces deux éléments (loi 150 et rapport Allaire), analyse le candidat libéral, reçoivent aussi le soutien des électeurs du comté de Montmorency.

S'il ne peut échapper à l'enjeu constitutionnel de cette élection, M. Desjardins tient à souligner que le «développement économique et la création d'emplois» sont néanmoins la priorité de sa campagne.

Le porte-couleurs des libéraux préfère, en réalité, se décrire «comme un gars de la base», proche des préoccupations de la population.

Après de multiples spéculations sur d'éventuels gros canons pour briger l'investiture libérale dans Montmorency (on a approché entre autres le maire de Beauport, Jacques Langlois), Claude Desjardins affirme ne pas se sentir, aujourd'hui, candidat par défaut.

Avant de devenir l'unique candidat à cette investiture, M. Desjardins avait été le bras droit du ministre libéral démissionnaire, Yves Séguin, en agissant notamment comme président de l'association locale du PLQ.

Le péquiste Jean Filion, que l'enjeu constitutionnel de cette élection semble favoriser, estime, pour sa part, être investi d'une certaine mission historique envers le Québec, puisque «le résultat (de l'élection) va faire partie de l'histoire».

M. Filion, un fiscaliste qui milite depuis longtemps au sein du PQ, considère aussi «avoir la responsabilité de redonner l'élan nécessaire» au mouvement nationaliste québécois, qui s'est quelque peu amorti ces derniers mois en raison, entre autres, de la riposte fédéraliste.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Tél.: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de
brevets
d'invention
et de marques
de commerce

De l'avis du candidat péquiste, après l'élection aux Communes du député du Bloc québécois Gilles Ducesse, «Filion sera le second signal» envoyé à Robert Bourassa et au Canada anglais pour illustrer le sérieux de la ferveur souverainiste au Québec.

Le thème de la campagne péquiste à cette élection, «Oui, Jean Filion, c'est clair» se veut justement le véhicule du message nationaliste québécois.

Encouragé par certains sondages favorables, le représentant souverainiste ne se sent, par ailleurs, aucunement hanté par la série noire à laquelle son parti a fait face lors des élections partielles antérieures. Pas moins de 32 défaites consécutives depuis 1976.

«Cette élection partielle est une situation d'exception en soi», explique M. Filion.

En plus de miser sur une importante organisation, Jean Filion ne dédaigne pas recourir sur l'appui des témoins du PQ. Déjà, Jacques Pari-

zeau, Bernard Landry, Francine Lalonde et Pauline Marois sont venus lui porter main-forte.

Certains d'entre eux, dont Jacques Parizeau, reviendront faire le tour dans le comté d'ici le 12 août, en plus de quelques autres, dont Jean Garon.

On fera aussi appel à Gilles Ducesse, du Bloc québécois. «Un ami», dira Jean Filion.

Impossible pour le moment de confirmer si Lucien Bouchard viendra aussi faire acte de présence dans le comté, mais ce n'est pas écarté. «On y pense», précise M. Filion. Peut-être un grand rassemblement à la toute fin...

Claude Desjardins n'est pas en mal non plus d'appuis imposants. Sa campagne a été lancée en grande pompe au début de juin en présence, du premier ministre Bourassa, et de plus d'une quinzaine de ministres.

Montmorency sera de nouveau (et fréquemment) visité par des membres importants du gouvernement d'ici le 12 août, promet-on.

Place au plus beau Soleil noir de l'histoire

HONOLULU (AP) — Le 11 juillet, le Soleil sera noir aux Amériques pendant près de sept minutes, pour une des plus longues éclipses totales de l'histoire.

Elle durera exactement six minutes et 53 secondes et il faudra attendre le XXI^e siècle, 2132 précisément, pour avoir une éclipse aussi longue (six minutes et 55 secondes).

Une éclipse totale a lieu quand la Terre, la Lune et le Soleil sont parfaitement alignés. La Lune est 400 fois plus petite que le Soleil, mais en même temps 400 fois plus proche de la Terre. Alors, lorsqu'elle se trouve entre la Terre et le Soleil, le disque lunaire masque complètement ce dernier, ce qui donne une éclipse totale.

L'éclipse commencera sur l'Océan Pacifique, passera au-dessus des îles de Hawaï (à 7 h 28 locales, 16 h 28 GMT), du Mexique, du Honduras, du Nicaragua, du Costa Rica, du Panama, de la Colombie pour finir sa course au Brésil : 15 000 km parcourus en seulement trois heures et 25 minutes.

La «bande de totalité» mesurera 257 km de large. Au sein de cette zone, où figureront Hawaï, Mexico, Guatemala Ciudad, San Salvador, Managua et San Jose, l'éclipse sera totale.

Au nord et au sud, sur une largeur totale de 7000 km, une éclipse partielle sera visible : le Soleil sera

masqué à 74 % à San Diego, 69 % à Los Angeles, 43 % à Miami, 7 % à Washington, 2 % à New York.

Pour les scientifiques, une éclipse est un événement d'une importance considérable. La Lune, explique-t-on au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), cache pendant toute la durée du phénomène la photosphère, la surface du Soleil et sa partie la plus lumineuse. Le ciel, très sombre, permet l'observation de l'atmosphère du Soleil, chromosphère et couronne, où se déroulent des phénomènes tels qu'éruptions, protubérances, jets coronaux, etc.

Leurs mécanismes, qui mettent en jeu des puissances fabuleuses — plusieurs milliards de tonnes de matières éjectées à plusieurs centaines de kilomètres secondes — sont encore assez mal connus, et l'éclipse offre une occasion d'en apprendre beaucoup plus.

De Hawaï à la péninsule de Basse Californie, au Mexique, les réservations touristiques (hôtels, avions, voitures de locations, etc.) sont complètes depuis plusieurs mois.

Sur l'île de Hawaï, où quelque 60 000 visiteurs — touristes, astronomes amateurs, etc. — sont attendus, les forces de l'ordre vont boucler dans les deux jours précédant l'éclipse toutes les routes conduisant à l'observatoire situé au sommet du Mauna Kea, à 4200 m d'altitude.

Cristofaro SUBARU

Qualité japonaise

LEGACY.

Familiale LS LT 4x4

FAITE L'ESSAI D'UNE CHAMPIONNE

Équipement complet comprenant:

- Moteur de 2,2 litres, 130 ch., 16 soupapes, à injection multipoint
- Freins antiblocage (A.B.S.)
- Et beaucoup plus!

1571, rue Beaubien Est
Tél.: 270-1159

La prime au bilinguisme est contestée

Portia Priegert

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Une personne qui parle deux langues vaut-elle plus cher qu'une autre qui n'en parle qu'une ?

Le gouvernement fédéral, qui accorde une prime annuelle de 800 \$ à plus de 58 000 fonctionnaires qui parlent l'anglais et le français, considère que oui. Mais beaucoup de Canadiens ne partagent pas cette opinion.

Cette politique de prime au bilinguisme, en vigueur depuis 14 ans, est de plus en plus perçue comme un « irritant » de la Loi sur les langues officielles.

L'application de cette prime, payée aux employés qui réussissent un examen de langue élémentaire et occupent un poste bilingue, a favorisé l'émergence d'une véritable petite « industrie » des cours de langues.

Les employés fédéraux ont reçu environ 1,6 million d'heures de cours de langues l'an dernier, majoritairement payées à même les fonds publics. La facture inhérente à l'application des politiques de bilinguisme officiel dans les institutions fédérales — environ 300 millions \$ par année — laisse de nombreux Canadiens sceptiques.

Lors du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, qui a donné l'occasion à quelque 300 000 personnes de s'exprimer sur des questions d'intérêt national, la prime au bilinguisme a souvent fait l'objet de critiques.

« Cessez de verser la prime de 800 \$ aux fonctionnaires; elle constitue un facteur de division », pouvait-on lire dans le rapport final du Forum, rendu public le mois dernier, parmi les commentaires recueillis qui traduisaient des sentiments fréquemment exprimés.

Ce type de réactions a poussé le Forum, que dirigeait Keith Spicer, à proposer que les politiques de bilinguisme officiel fassent l'objet d'un examen par une instance indépendante afin de s'assurer qu'elles sont justes et appliquées intelligemment.

La réponse du gouvernement se fait toujours attendre, mais des déclarations antérieures permettent de déduire que le fédéral a envisagé la révision de la politique de bilinguisme officiel.

La prime, qui est versée à environ un tiers des fonctionnaires — ce qui portait la facture à 46 millions \$ l'an dernier — fera très probablement l'objet d'un vote.

Daryl Bean, de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui re-

présente 172 000 employés de l'État, est un fervent défenseur de la prime au bilinguisme. Il réclame que le montant de celle-ci soit doublé pour « rattraper » l'inflation.

Le montant de la prime est demeuré à 800 \$ depuis 1977, date à laquelle l'Alliance l'a gagnée au cours des négociations pour l'obtention d'un nouveau contrat de travail. On estime que le pouvoir d'achat s'est effrité de moitié depuis.

« C'est comme être capable de taper à la machine ou de faire de la sténo ou encore avoir un diplôme en mécanique », ajoute le syndicaliste. « C'est une compétence supplémentaire et il est normal que la personne soit payée pour ça. »

« Je n'ai jamais entendu personne dire qu'une secrétaire qui savait prendre des notes en sténo ne pouvait pas être classée à un échelon supérieur ou obtenir un meilleur salaire qu'une secrétaire qui n'a pas cette qualification. »

D'Iberville Fortier, l'ancien commissaire aux langues officielles, proposait dans son dernier rapport une révision du programme de prime au bilinguisme.

« Devrons-nous attendre que l'inflation ait grugé la prime au point où elle pourra à peine permettre aux fonctionnaires de payer leurs cafés

avant que le Conseil du Trésor ne se saisisse du problème ? », écrivait-il dans son rapport final publié en avril.

M. D'Iberville Fortier soulignait que la prime serait plus facilement remise en question depuis le jugement prononcé par une cour fédérale statuant qu'un agent de la GRC y avait droit au même titre qu'un fonctionnaire.

Cette décision a été portée en appel par la GRC, qui fait valoir depuis des années que les autres corps policiers ne versent pas de telles primes et que son application pourrait susciter de la jalousie et des divisions entre les agents bilingues et unilingues.

« Si la Cour d'appel confirme le jugement de la cour précédente, nous risquons de voir d'autres employés fédéraux, au sein des Forces armées ou de certaines sociétés de la Couronne, réclamer la prime au bilinguisme », avertissait M. Fortier.

« Une raison de plus de revoir cette structure boiteuse, particulièrement en période de coupures budgétaires. »

Le gouvernement a envisagé à plusieurs reprises l'abolition de la prime mais a battu en retraite devant l'opposition des syndicats de fonctionnaires et des députés fédéraux québécois.

Le Festival de folklore de Drummondville atteint l'âge adulte

DRUMMONDVILLE (PC) — Le Festival mondial de folklore de Drummondville vient d'atteindre l'âge adulte... à dix ans.

Cette dixième édition est à peine commencée, avec ses milliers de spectateurs en fin de semaine, qu'on dépasse déjà, en argent, le montant que la vente des billets avait rapporté l'an dernier pour toute la durée du festival.

Président du festival, Gaston Langlais indiquait dès hier après-midi qu'on avait déjà vendu pour plus de 200 000 \$ de billets d'admission pour les spectacles tandis que les ventes totales de l'an dernier s'étaient chiffrées à 197 000 \$, une performance que l'on qualifiait déjà de fort respectable.

« Notre festival est déjà adulte à dix ans », dit-il en riant sous le soleil de Drummondville.

Difficile d'évaluer avec précision cette première fin de semaine du dixième Festival mondial de folklore. Un succès sur toute la ligne, bien sûr, mais on ne peut évaluer le nombre de visiteurs de façon globale pour tout le week-end.

Le président de l'organisme évalue tout de même à quelque 85 000 le nombre de personnes ayant assisté au défilé d'ouverture, samedi soir, un défilé de 3,5 km auquel ont participé plus de 1000 artistes provenant de 17 pays.

Les troupes de folklore ont ensuite donné un avant-goût de leur spectacle à la folklotheque du parc Woo-

dyatt, le rendez-vous populaire du festival. Plus de 7000 personnes ont assisté à ces démonstrations, samedi soir, tandis que plusieurs milliers d'autres ont pu admirer le feu d'artifice dont on a malheureusement dû amputer la finale à cause des forts vents.

« On accueille généralement 600 000 personnes durant tout le festival, mais on ne peut pas savoir combien il peut y en avoir en une fin de semaine », confie quant à lui le directeur général de l'organisme, Maurice Rhéaume.

Avec un temps on ne peut plus clément hier, il fallait être plutôt patient pour trouver un stationnement près du parc Woodyatt à Drummondville en après-midi et on faisait parfois la queue avant d'avoir accès

au parc où les spectacles défilaient les uns après les autres.

Demain, journée des aînés, plusieurs spectacles en salle fermée affichent déjà complet. Ces spectacles se donnent au centre culturel ainsi qu'au centre Marcel-Dionne.

Vendredi, à la soirée d'ouverture au centre Marcel-Dionne, les cérémonies se sont déroulées à guichets fermés, 3500 personnes y assistant.

Les 21 troupes de folklore se produiront au parc Woodyatt durant toute la semaine, des spectacles extérieurs y étant présentés de midi à 1 h du matin : on y trouve aussi toujours de l'animation et les membres des troupes circulent dans la foule constamment pour rencontrer les visiteurs.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Festival

n'écarte pas la possibilité de loger un grief auprès des autorités concernées.

Quant aux séries ayant lieu au TSN et au Spectrum de Montréal, les résultats sont entièrement satisfaisants. De même qu'au Club Soda où Holly Cole et Liane Foly ont brillamment illuminé l'endroit.

En ce qui a trait aux spectacles présentés sur les scènes extérieures, le responsable de la programmation David Jobin affiche lui aussi un air content. La série gitane, qui comprenait notamment le groupe français Bratsch et le néerlandais Stochel Rosenber Trio, a littéralement conquis la foule massive venue y assister. Et, ces groupes ont aussi été totalement séduits par la ferveur montréalaise. La série de spectacles Alcan, tournée vers l'avant-garde, a

aussi justifié son audace avec de francs succès comme celui du Kölner Jazzhaus Initiative.

Au chapitre de la fréquentation, la 12e édition du festival a atteint ses objectifs de billetterie qui étaient par contre légèrement inférieurs à ceux de l'année dernière en raison de la récession qui a entraîné une certaine réduction du nombre de billets mis en vente. Les spectacles en salle ont néanmoins connu un taux d'occupation variant entre 85 % et 95 %.

On ne relève que quatre annulations cette année, dont trois survenues le 4 juillet, jour qu'André Ménard a laconiquement qualifié de *jeudi noir*. Dianne Reeves a invoqué des problèmes de voix. Courney Pine a été retenu par une mortalité proche dans sa famille, le saxophoniste John Surman avait les poumons infectés et Steve Winwood s'est défilé au dernier moment « pour cause de stupidité », selon les termes employés par Ménard.

Sur le plan financier, enfin, les organisateurs ont repris une mine radieuse pour annoncer une hausse substantielle de 30 % des ventes au détail sur le site (souvenirs et consommations), ce qui permet au festival de boucler cette année son budget total de 5,6 millions \$ et qui pourra même contribuer à éponger

la moitié du déficit accumulé de 400 000 \$ dont le renflouement avait été planifié sur trois ans.

Parmi les derniers événements marquants du festival, le groupe Uzeb a effectué un retour triomphal samedi soir au cours du spectacle de clôture durant lequel on a remis le Prix Alcan, au mode d'attribution modifié, à The Stephen Amiraull Group, une formation originaire de la Nouvelle-Écosse qui déploie présentement ses efforts à New York.

La 12e édition du FIJM a confirmé sa suprématie dans le club sélect des manifestations jazz à travers le monde, bénéficiant d'une couverture médiatique sans précédent et comptant plus de 250 représentants des médias étrangers en provenance de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, de la Hongrie, du Chili, du Costa Rica, de Cuba et des États-Unis.

Le prochain rendez-vous, allongé de deux journées, aura lieu du 1er au 12 juillet 1992 mais, pour le moment, rien n'indique qu'il sera nécessairement lié aux célébrations du 350e anniversaire de Montréal. On envisage, par contre, de prolonger les concerts un peu plus tard en soirée, afin de répondre à la demande populaire.

Bref, l'édition 1991 du FIJM est un succès majeur : ce fut beau, bon et chaud. Vraiment, il y a matière à croire que même le bon Dieu aime le jazz.

◆ Belgrade

fense, les gardes croates ont laissé les soldats fédéraux prendre position mais les nationalistes serbes ont ouvert le feu au mortier par-dessus les soldats yougoslaves sur les Croates.

Les soldats fédéraux, selon Mate Salinovic, chef adjoint de la police d'Osijek, ont employé lors de leur offensive mortiers, mitrailleuses et canons de chars. « Nous pensons qu'il doit y avoir des dizaines de morts », a-t-il déclaré avant d'ajouter, « s'il n'y avait pas eu l'armée, nous aurions réglé cela en une demi-heure ». La radio de Belgrade a parlé de 12 tués, 10 Croates et deux Serbes.

La télévision croate a diffusé des images montrant des combattants

croates en treillis perchés sur les toits et ouvrant le feu sur des personnes non identifiées, en contrebais.

On voit ensuite plusieurs Croates ensanglantés transportés vers un hôpital, couchés sur des civières.

Des combattants croates ont barré les routes entre Tenja et Osijek, a constaté un journaliste de l'AP. Des dizaines d'hommes en civil et en uniforme étaient présents dans les villages des alentours, avec toutes sortes d'armes et de fusils.

Tanjung a fait état d'un cessez-le-feu à 14 h (12 h GMT), après environ 10 heures de combats. Tandis que la tension restait vive en Croatie, le président serbe Slobodan Milosevic a appelé sa population à se préparer à la guerre.

Depuis la proclamation d'indépendance de la Croatie et de la Slovénie, le 25 juin, M. Milosevic a menacé d'annexer les enclaves de Croatie où vit une importante minorité serbe, comme la Krajina.

◆ L'anglais

plus de temps au travail rémunéré, soit en moyenne 5 heures 9 minutes par semaine.

Une grande majorité des étudiants provenant d'Amérique latine et des Antilles (65,4 % et 74,7 %) se dit préoccupée par le racisme, alors que cette préoccupation rejoint 50 % des élèves provenant d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 45 % des Québécois anglophones et 35 % des Québécois francophones.

Ces derniers se sont dits pour leur part plus fortement préoccupés que les autres groupes par la préservation du caractère français du Québec (25 %).

Par ailleurs, on relève une présence beaucoup plus significative des élèves de 18 ans et plus fréquentant le secondaire, dans les groupes provenant d'Asie, d'Amérique latine et des Antilles.

En effet, dans ce dernier groupe, 22,1 % des répondants ont admis avoir 18 ans et plus au 31 mai 1990.

Dans les groupes de Québécois francophones et anglophones ainsi que dans les autres groupes interrogés, ce taux varie généralement entre 6,4 % et 9,8 %.



Après Stefan Edberg, le jeune Allemand Michael Stich s'est offert Boris Becker, hier, pour remporter son premier titre au prestigieux tournoi de tennis de Wimbledon.

Les Allemands triomphent sur l'herbe de Wimbledon

Michael Stich et Steffi Graf couronnés champions

LONDRES (Reuter) — L'Allemand Michael Stich a déjoué tous les pronostics et enlevé hier son premier tournoi du Grand Chelem en battant son compatriote Boris Becker en trois sets, 6-4, 7-6, 6-4, en finale des Internationaux de Grande-Bretagne de tennis à Wimbledon, Londres.

Stich, tête de série numéro 6, s'était révélé en sortant le Suédois Stefan Edberg, numéro un mondial et détenteur du trophée, en demi-finale.

Ce succès du jeune Allemand de 22 ans pour sa première finale du Grand Chelem parachève le triomphe du tennis germanique sur le gazon londonien.

La veille, en effet, sa compatriote Steffi Graf avait enlevé le titre féminin aux dépens de l'Argentine Gabriela Sabatini, offrant à l'Allemagne son deuxième doublé en simples à Wimbledon.

Stich a totalement dominé la première finale entièrement allemande de l'histoire du simple des Internationaux de Grande-Bretagne. Malgré ses qualités de combattant, Becker concédait les deux premiers sets, le deuxième au bris d'égalité, sept points à quatre. Jamais un joueur mené deux sets à rien n'est parvenu à s'imposer à Wimbledon depuis le Français Henri Cochet devant son compatriote Jean Borotra en 1927.

Tête de série n° 2 et vainqueur de l'Open d'Australie, Becker a sauvé huit balles de bris dans l'ultime manche avant de rendre les armes sur sa propre mise en jeu.

Stich, qui a longtemps vécu dans l'ombre de son coéquipier de Coupe Davis, conclut sur un imparable retour de service, avant de s'agenouiller sur le court central pour manifester son bonheur.

Stich, qui ne comptait à ce jour qu'une victoire obtenue l'an dernier à Memphis, s'était déjà signalé à Roland-Garros où il avait atteint les demi-finales.

Tandis que Stich affichait une impressionnante sérénité, Becker se montrait particulièrement instable et nerveux. Le triple vainqueur de Wimbledon a souvent arpenté le court en vitupérant après ses fautes.

Stich s'est joué de la puissance de Becker en produisant lui-même un nombre impressionnant de retours gagnants fulgurants.

Décontracté en apparence, il est entré dans le match dès les premiers échanges et a pris la première mise en jeu de Becker sous un soleil de plomb et une température très élevée.

Becker pourra atténuer la déception de sa défaite par sa première place mondiale au classement ATP qui sera publié aujourd'hui. L'Allemand s'est assuré l'hégémonie mon-

diale après sa victoire en demi-finale tandis que le Suédois Stefan Edberg, alors numéro un, s'inclinait au même stade de la compétition.

« À ce niveau, j'aurais préféré être numéro 2 et gagner Wimbledon », a déclaré Becker, qui a sauté le filet pour congratuler Stich après la balle de match.

« J'ai du mal à expliquer ce que je ressens maintenant mais je vais avoir besoin de quelques semaines avant de retrouver mes esprits », a poursuivi Becker, 23 ans.

« Dès le premier point j'ai senti que je n'étais pas dans le match, mon esprit était ailleurs », a expliqué Becker, dont le dernier succès sur le gazon londonien remonte à 1989.

Par ailleurs, l'Allemand Steffi Graf a renoué avec la victoire, samedi sur le gazon de Wimbledon, en remportant le 10e titre majeur de sa carrière après avoir battu en finale l'Argentine Gabriela Sabatini en trois sets (6-4, 3-6, 8-6).

Graf, dont le dernier succès dans un tournoi du Grand Chelem remontait aux Internationaux d'Australie de janvier 1990, a ainsi, sous un soleil éclatant, mis fin à une longue éclipse en enlevant pour la troisième fois, à 22 ans, un titre londonien qu'elle avait déjà gagné en 1988 et 1989.

Mais pour mettre un terme à cette « série noire » de plus d'un an, Graf, tête de série N.1, a souffert samedi face à Sabatini (N.2, 21 ans) qui lui a donné une réplique remarquable pendant un peu plus de deux heures. Elle a même fléchi la défaite devant l'Argentine, première joueuse de son pays à avoir atteint la finale du tournoi anglais, avant de s'imposer à l'arraché, à l'issue d'un troisième set au cours duquel les nerfs des deux joueuses ont été mis à rude épreuve.

Pourtant, Graf a semblé s'orienter vers un succès assez aisé lorsque, après le gain de la première manche, elle a réussi un bris de service dès le premier jeu du deuxième set. C'est à ce moment-là que Sabatini s'est montrée plus agressive. L'Argentine a retourné la situation en sa faveur en poussant à la faute l'Allemande de plus en plus fébrile, notamment sur des coups du revers.

La dernière manche a été passionnante entre ces deux joueuses de fond de court, capables de frapper la balle avec une violence inouïe. Si, techniquement, cet ultime set a été, en raison du nombre important d'erreurs de part et d'autre, son scénario a ravi les 13 000 spectateurs du « central ».

« Cette victoire signifie tellement pour moi, surtout après être revenue deux fois de l'arrière, a dit Graf. Ça veut dire que j'ai eu du courage. Ça me fait si plaisir de remporter un match corsé. J'en avais besoin. »

Plus de 700 000 Québécois ont du mal à respirer.



Association
pulmonaire
du Québec

4331, rue Boyer Bureau 100
Montréal (Québec) H2J 3E6

Donnez généreusement!

Pour plus d'informations, composez le (514) 596-0805

Gracieuseté de Glaxo, Division du Québec,
un leader mondial en recherche pharmaceutique.

Glaxo

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645

numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1



Défense
nationale

National
Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE FARNHAM (QUÉBEC)

Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit au Champ de tir de Farnham (Québec) jusqu'à nouvel ordre.

Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, située à l'intérieur du Camp militaire de Farnham, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS EGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada



Défense
nationale

National
Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Saint-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Saint-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et s'étend dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef des opérations de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS EGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, lundi 8 juillet 1991

Cette semaine à la Bourse

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	date	heure	lieu
International Contour Tech	08-07	10 h 00	Vancouver
Redaurn Red Lake Mines	08-07	10 h 00	Toronto
Lincoln Capital	08-07	13 h 00	Toronto
Loewen, Ondaatje, McCutcheon	09-07	10 h 00	Toronto
Cambridge Shopping Centres	09-07	10 h 30	Toronto
Bright T.G. & Co	09-07	16 h 00	Niagara Falls
Fortis	10-07	10 h 00	St-John's
Wall Financial	10-07	14 h 00	Vancouver
Acklands	11-07	14 h 00	Toronto
ADS Associes	11-07	14 h 00	Québec

ÉCHÉANCE DE BONS D'ACHAT D'OR

Hope Brook Gold
Symbole : HBG.WT
Valeurs : once troy d'or ou l'équivalent.
Base de souscription : 50 bons d'achat d'or pour une once troy d'or.
Date d'échéance : le 31 juillet 1991.

DROITS DE SOUSCRIPTION ADMIS POUR LA NÉGOCIATION

Galtaco
Symbole : GMI.RT
Base d'attribution : Chaque 4 actions permet de souscrire à 1 unité qui comprend 5 actions additionnelles de **Galtaco**, 4 bons de souscription et 1 action de **Redlaw Industries**.
Base de souscription : 8 \$ par unité.
Date d'enregistrement : le 21 juin 1991.
Date d'échéance : le 22 juillet 1991.
Stroud Resources
Symbole : SDR.RT
Base d'attribution : Chaque groupe de 4 actions détenues permet de souscrire à 1 action de **Stroud Resources**.
Base de souscription : 10 cents par action.
Date d'enregistrement : le 24 juin 1991.
Date d'échéance : le 19 juillet 1991.

Midland Walwyn
Symbole : MWI
Base d'attribution : Chaque action détenue permet de recevoir 1,8 droits de **Midland Walwyn**.
Base de souscription : Chaque droit de souscription permet de souscrire à 1 action ordinaire au prix de 2,50 \$.
Date d'enregistrement : le 5 juillet 1991.
Date d'échéance : le 29 juillet 1991.

BONS DE SOUSCRIPTIONS ADMIS POUR LA NÉGOCIATION

Brascan
Symbole : BL.WT
Base de souscription : 1 bon de souscription permet d'acheter 1 action au prix de 21,50 \$.
Date d'échéance : le 31 décembre 1993.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Moraga Resources
Symbole : MGR
Modalités : La société **Jordex Resources** (JDX) a déposé une offre d'achat pour se porter acquéreur de la totalité des actions en circulation de **Moraga Resources**. **Jordex Resources** offre 1 action ordinaire de **Jordex Resources** pour chaque groupe de 3 actions ordinaires de **Moraga Resources** soumises à l'offre.

FRACTIONNEMENT

Les Entreprises Cara
Symbole : CAO.A
Valeurs : Action ordinaire et action non votante catégorie A.
Base de fractionnement : 3 nouvelles actions pour chaque ancienne action.
Projet de date d'entrée : le 15 juillet 1991.

PROJET DE MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE

ET RÉORGANISATION DU CAPITAL
Booker Gold Exploration
Symbole : BGE
Modalités de l'échange : La société **Booker Gold Exploration** a indiqué son intention de modifier sa raison sociale pour **Camrose Ventures**. Pour 2,5 actions de **Booker Gold Exploration**, on pourra recevoir 1 action de **Camrose Ventures**. L'assemblée des actionnaires aura lieu le 15 juillet 1991.

MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE ET RÉORGANISATION

DU CAPITAL
Les Teinturiers Hubbard
Symbole : HUB
La société **Les Teinturiers Hubbard** a modifié sa raison sociale pour **Gestion Hubbard**.
Guardian Resource
Symbole : GUD
La société **Guardian Resource** a modifié sa raison sociale pour **Guardian Communication Industries**.
Naneco Resources
Symbole : NRL
Modalités de l'échange : La société **Naneco Resources** a indiqué son intention de modifier sa raison sociale pour **Naneco Minerals**. Chaque action ordinaire de **Naneco Minerals** pour chaque groupe de trois actions ordinaires de **Naneco Resources** détenues.
Newgate Resources
Modalités de l'échange : La société **Newgate Resources** a indiqué son intention de modifier sa raison sociale pour **Consolidated Newgate Resources**. Chaque groupe de 4 actions ordinaires de **Newgate Resources** est échangé pour 1 nouvelle action ordinaire de **Consolidated Newgate Resources**.

PLAN D'ENTENTE

Trinity Resources (TRT) et **Enscor** (ENZ)
Modalités : **Trinity Resources** et **Enscor** ont indiqué qu'ils prévoient poursuivre leurs opérations sous la raison sociale de **Enscor**. Pour chaque groupe de 3,75 actions de **Trinity Resources**, on pourra recevoir 1 action d'**Enscor**. Les actionnaires de **Trinity Resources** ont le droit de refuser que leurs actions soient regroupées et d'exiger la juste valeur de leurs actions. L'assemblée des actionnaires aura lieu le 18 juillet 1991.

DIVIDENDES-ACTIONS

Fletcher Challenge Canada
Symbole : FCC.A
Taux : 0,00167364 action ordinaire de catégorie A de **Fletcher Challenge Canada** pour chaque action ordinaire de catégorie A détenue, soit l'équivalent de 3 cents par action d'après un prix par action de 17,925 \$.
Date d'enregistrement : le 5 juillet 1991.
Date de paiement : le 1er août 1991.

A TITRE D'INFORMATION

Gaz Métropolitain
Gaz Métropolitain a proposé une réorganisation de sa structure corporative dans lequel **Gaz Métropolitain** va transférer à la société en commandite **Gaz Métropolitain & Co**, la presque totalité de ses actifs en échange d'action de la société en commandite et de la responsabilité de toutes les dettes de **Gaz Métropolitain**. Cette réorganisation doit être approuvée par au moins 66,6 % des détenteurs de débentures de **Gaz Métropolitain**. L'assemblée des détenteurs de débentures aura lieu le 12 juillet 1991.
Les Soupes Campbell
Symbole : CSC

L'offre d'achat de la société **Campbell Soup** pour la totalité des actions de la société **Les Soupes Campbell** au prix de 41 \$ l'action a été prolongée jusqu'au 15 juillet 1991.

Value Investment
Symbole : VAL
Le liquidateur de la société **Value Investment**, soit la firme **Pest Marwick Thorne** tentera de faire augmenter le capital libéré de 53 cents l'action lors d'une réunion qui se tiendra le 25 juillet 1991.

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons garantir leur exactitude. Ce document est un bulletin d'information et pourrait s'avérer incomplet.

Ces renseignements sont fournis par **Tassé**

Le pari économique de la Turquie

Michel Boyer

Le Monde

FIÈVRE de la circulation : houle des collines que les voitures dégringolent et qu'escaladent les immeubles ; mouvement perpétuel d'une population multiple, du portefaix au financier, du marchand d'eau au fabricant de composants. Le chant du muezzin perce à peine le vacarme des klaxons.

Mélange des siècles, des continents, des civilisations, comme surgissent sans arrêt les minarets et ne cessent de se croiser les innombrables taxis jaunes. Byzance, Constantinople, Istanbul, la ville, 700 000 habitants déjà au temps de Soliman, au seizième siècle, la grande époque ottomane ; près d'un million jadis sous Justinien, 1000 ans auparavant.

Une ville en chantier aux étroites rues en pente, trouées souvent de canalisations et coupées de voies rapides. Une ville qui déborde sur les deux rives du Bosphore et de la mer de Marmara, en Europe et en Asie, sur quelque 70 kilomètres de long et 50 de large. Huit, neuf, 10 millions d'habitants, on ne sait, la ville se gonfle de l'arrivée des Anatoliens et du retour des émigrés.

Une ville qui rassemble près de la moitié de la production industrielle du pays, les trois quarts de celle du secteur privé. Image réduite et grossie à la fois d'un pays en ébullition à la croissance brouillonne et fiévreuse, qui, à plus d'un égard, rappelle l'Espagne des années 60.

La Turquie a pris un virage — un visage — industriel, surtout depuis le début des années 80, les « précautions de stabilité du 24 janvier 1980 » ces mesures qui ont lancé le libéralisme et l'ouverture extérieure. Contraste. En réaction contre la mise en tutelle économique et financière, de l'empire ottoman par les grandes puissances du dix-neuvième siècle, l'Angleterre, la France et la Prusse — la Banque ottomane franco-britannique faisait fonction de banque centrale, — le relèvement du pays s'était effectué, sous l'autorité de Mustafa Kemal, de 1924 à 1938, derrière des barrières douanières et autres.

Le kémalisme a ainsi longtemps marqué les esprits et les comportements, façonnant aussi les structures de l'économie turque. Il a notamment donné naissance à un secteur public présent dans pratiquement toutes les branches d'activités, du yaourt aux boulons, plus ou moins efficace (20 % de ce secteur est considéré comme improductif), souvent bureaucratique. Ce secteur éponge, utile contre le chômage, qui assure plus de la moitié de la production industrielle du pays, fait actuellement, avec force réticences et résistances, l'objet d'opérations de privatisation.

Ce repli turc avait également permis l'éclosion d'entreprises familiales protéiformes qui nées des circonstances, à l'abri des protections tarifaires et autres, ont grandi le plus souvent par opportunités successives, jusqu'à devenir de grands conglomerats à la coréenne. Ces groupes, qui possèdent parfois leurs propres banques, mènent le jeu, notamment à l'exportation, rassemblées pour la plupart au sein d'un club, la Tusiad (Turkish Industrialists' and Businessmen's Association). Les cinq groupes les plus importants — en particulier Koç (126 sociétés) qui est lié à Siemens et à Fiat ; Sabanci (100 sociétés) qui possède la deuxième banque privée de Turquie et collabore avec Toyota ; Çukurova



PHOTO AP

Le célèbre pont Galata à Istanbul.

qui détient trois banques et a des contacts avec Peugeot — représentent le tiers de la production industrielle privée. À côté d'eux, une myriade de petites et moyennes entreprises en assurent un autre tiers et la moitié de l'emploi industriel, mais moins d'un dixième des ventes à l'étranger.

Avec la fin de la protection douanière, les grands groupes ont perdu le monopole des ventes. Aussi cherchent-ils actuellement, forts d'un certain matelas financier, à réduire une diversification excessive, à se concentrer comme en Corée du Sud, à basculer définitivement du négoce à l'industrie, tout en poussant la formation et la qualification de leur personnel. Alors que la moitié de la population à moins de 20 ans, la Turquie manque de contremaîtres.

Ainsi, tout un paysage est en train de se transformer sous la contrainte de la concurrence, et avec l'aide de partenaires étrangers, y compris des Français qui essaient de rattraper leur retard (10 sociétés industrielles et commerciales étaient implantées en Turquie en 1986, une centaine maintenant). L'industrie, qui a progressé au rythme de 8 % l'an de 1980 à 1990, représente plus du tiers des ressources nationales contre un quart et plus des trois quarts des exportations contre un tiers il y a 10 ans.

Comme d'autres pays en développement, la Turquie a joué d'abord la carte textile, mettant à profit une main-d'œuvre abondante et bon marché. Ce secteur représente encore le tiers de l'emploi et des exportations industrielles (un cinquième du chiffre d'affaires). Mais comme ailleurs, la navette tourne : la Turquie, qui, soumise à des quotas sur le marché mondial, se heurte à la présence d'autres pays, notamment asiatiques, achète son coton au Pakistan et remonte vers le haut la gamme des produits selon le modèle italien.

Cependant, à côté de l'agroalimentaire, du bâtiment et des travaux publics — autres points forts, notamment à l'étranger, — de nouveaux pôles se développent, comme l'automobile avec les installations de Fiat et de Renault, l'équipement ménager

ou l'électronique. Le marché intérieur est, il est vrai, substantiel, 57 millions d'habitants, 70 millions en l'an 2000 au rythme de 1,3 million de plus par an. Le revenu annuel n'est encore que de 1900 \$ par habitant, même s'il peut être réévalué à 2700, compte tenu de l'économie souterraine.

Créativité et discipline

« La Turquie est très sous-motivée (sauf à Istanbul) avec 27 voitures pour 1000 habitants contre 150 en Grèce et 200 au Portugal. Le taux devrait être de 50 à 70 », souligne-t-on à Bursa, la première capitale de l'empire ottoman, au siège de Renault-Oyak, une des principales entreprises du pays qui vient de fêter sa 500 000e voiture en 20 ans de fonctionnement. (Avec actuellement environ 100 000 voitures par an, la Turquie est le cinquième marché de Renault, derrière la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie).

Progressivement, avec beaucoup d'improvisation, un secteur dynamique se met en place avec l'arrivée aux commandes d'une nouvelle génération d'industriels et d'ingénieurs. Mais la Turquie, qui dispose d'un certain savoir-faire, doit accomplir des efforts de créativité et de discipline pour passer d'une économie de main-d'œuvre — les bas salaires équivalent encore au tiers ou même au quart de ceux pratiqués en France — à une certaine forme de capitalisation.

L'industrie reste en partie rustique, ce qui peut être un atout sur certains marchés du tiers monde. Mais elle doit en tout cas accroître sa compétitivité — productivité et qualité — grâce à des transferts de technologie et elle a besoin de capitaux. L'argent ne manque sans doute pas ; mais les banques et les particuliers sont trop tentés par des placements spéculatifs dans l'immobilier, le tourisme ou les bons d'État. Les étrangers, de leur côté, qui ont investi directement environ 2 milliards \$ de 1982 à 1990, choisissent pour moitié

les services. La Bourse d'Istanbul est peu liquide et le marché financier balbutiant.

Il est vrai qu'une inflation à 70 % et des taux d'intérêt réels à 20-30 % ne facilitent pas les investissements productifs. « Le long terme, c'est trois mois. On planifie à vue », indique-t-on dans les milieux d'affaires étrangers, où l'on souligne la nécessité de faire preuve de « beaucoup de souplesse et de pragmatisme. Mais on joue la Turquie à terme ». En attendant, pourquoi, entre autres réformes, les finances publiques et la fiscalité par exemple, ne pas créer une livre lourde en divisant par 1000 les coupures actuelles ?

Au carrefour des mondes latin et arabe

Pour son développement industriel, quelque peu perturbé par la crise du Golfe, avec la chute — provisoire — des marchés d'Irak et du Koweït, qui, à eux deux atteignaient un dixième des exportations, la Sublime Porte dispose de sa position-clé, au carrefour des mondes latin, slave et arabe. Ce développement est indispensable dans la mesure où il précède et accompagne, comme autrefois en Espagne, la démocratisation du régime. Mais il creuse aussi les inégalités régionales et sociales, déjà fort sensibles, et peut accroître — outre la pollution — l'insatisfaction, même si un dérapage à l'iranienne est jugé peu probable.

Néanmoins la Turquie, pays-pari en décollage avancé, dont l'examen de la demande d'adhésion à la CEE, déposée en 1987, a été repoussée en 1993, souhaite s'arrimer davantage à l'Europe, ce finistère de l'Asie. Se souvenant d'un empire qui allait de Tlemcem à Bassora et de Buda à Aden, prenant conscience de sa puissance régionale, le peuple turc, qui, jadis dit-on, par des loups, vint de Mongolie jusqu'aux murailles de Vienne, campé, pacifiquement aux portes de Bruxelles. La marche vers l'Ouest n'est pas terminée.

Création de l'Association Québec-Canada des jeunes dirigeants francophones

Claude Turcotte

POUR la première fois dans sa brève existence, la Fédération francophone des jeunes dirigeants d'entreprise a tenu une réunion en Amérique du Nord, dans le but essentiellement de manifester sa solidarité envers une toute nouvelle association locale et sa crédibilité envers les entrepreneurs désireux d'établir de bons contacts d'affaires sur deux autres continents, l'Europe et l'Afrique. Fondée en 1989 lors du deuxième Forum francophone des affaires à Dakar, cette Fédération compte 4000 membres, dont 3000 en France où une association existe depuis 1938. L'Association Québec-Canada qui existe depuis quelques mois a une cinquantaine de membres ; son président est Pierre Jodoin, qui pour gagner sa vie est directeur de marketing d'une compagnie d'import-export.

Le président de la Fédération est un architecte suisse, Hervé Dessimoz. Il précise que cette Fédération doit d'abord être le lieu de formation. La Fédération a élaboré des règles d'éthique impliquant l'engagement social des patrons, y compris la notion de protection de l'environnement. Les membres doivent être des décideurs privés ou publics. On veut en outre éviter la création de lobbies à l'intérieur du Mouvement. La Fédération a son siège social à Genève et trois secrétariats régionaux à Pa-

ris, Montréal et Dakar en Afrique noire ; les efforts d'implantation en Afrique du Nord ont été jusqu'à maintenant infructueux.

M. Dessimoz fait valoir que les membres des associations et de la fédération, tous des bénévoles, travaillent pour le futur, sans faire preuve d'impatience et avec des visées modestes au départ. On met beaucoup de soin à la sélection des membres, qui par la suite peuvent dans chacun de leurs pays servir de contacts privilégiés pour trouver un partenaire sérieux à un entrepreneur d'ailleurs. Derrière tout cela, il y a l'idée d'établir des relations Nord-Sud selon le concept de partenariat, de manière à ce que chacun prenne ses responsabilités.

L'un des entrepreneurs africains présents à la réunion de Montréal était Mamadou Aliou Bah dit Bobo, fondateur et propriétaire de supermarchés au Sénégal et dans quelques autres pays. Il soutient que le Canada (il faut comprendre l'ACDI) doit désormais devenir partenaire des entrepreneurs privés africains et non plus donner de l'argent comme cela s'est fait jusqu'à maintenant.

Ce nouvel esprit qui s'affirme sur le continent africain correspond tout à fait à la philosophie de la Fédération des jeunes dirigeants, qui tiendra son prochain congrès biennal en même temps qu'aura lieu le Forum francophone des affaires à Paris et La Rochelle l'automne prochain.

RELAIS D'AFFAIRES LAURENTIDES



Val-David 819-322-2020
Montréal 514-866-8262
Ext. de Mil 800-567-6635
Toronto 416-889-7531
Fax 819-322-6510

PRIX DE QUATRE DIAMANTS

Endroit désigné pour joindre affaires et plaisir

À 1 heure de Montréal — 70 chambres — Cuisine raffinée — 4 fourchettes — 5 fleurs de lys — Prestigieuse cave à vin — Sports de saison — 6 salles de conf., équip. audio-visuel complet — FORAITS VACANCES DISPONIBLES — 2 repas par jour, semaine et fin de semaine.

C.P. 190 VAL-DAVID (QC) CANADA J0T 2N0 AUTOROUTE DES LAURENTIDES (15 NORD) - SORTIE 76

RELAIS & CHATEAUX
LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer.
(819) 842-2451

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits. Tél. sans frais de Mt: 514-227-1416 ou 229-2991. Fax: 229-7573

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS:
À St-Marc-sur-Richelieu. Une hostellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir : satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles. Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Beyrouth accuse l'OLP de cacher des armes

BEYROUTH (AFP) — Le gouvernement libanais a accusé hier l'OLP de ne pas avoir retiré toutes ses armes lourdes et moyennes des camps de réfugiés de Saïda (Liban Sud), alors que la centrale palestinienne affirme avoir achevé le rassemblement de son arsenal.

Dans le même temps, l'armée a bouclé dès l'aube la ville de Saïda, qu'elle ne contrôlait plus depuis 1975, et y a mené une vaste campagne de perquisitions, annonçant avoir arrêté une cinquantaine de personnes et saisi des centaines d'armes légères et de munitions.

L'OLP a retiré samedi soir une quarantaine de canons, de lance-roquettes multiples et de batteries de défense anti-aérienne d'Ain Héloùé, le plus grand camp de réfugiés palestiniens du Liban, qui ont été placés sous la garde de l'armée.

Le ministre de la Défense Michel Murr a déclaré à l'AFP que l'armée dispose de listes détaillées sur les armements des Palestiniens. « Nous ne voulons pas entrer par la force dans les camps, mais si les Palestiniens ne remettent pas toutes leurs armes lourdes et moyennes, le Conseil des ministres décidera mercredi des mesures qui s'imposent », a-t-il dit.

Les responsables palestiniens ont affirmé avoir remis tout l'armement lourd et collectif dont ils disposent, l'armée ayant déjà saisi une grande quantité de canons et de véhicules militaires abandonnés par les fedayine dans les villages à l'est de Saïda, après les affrontements avec les soldats libanais.

Les combats qui avaient éclaté mardi avaient forcé les fedayine à se replier vendredi dans les camps, et le gouvernement avait exigé la remise de l'arsenal de l'OLP, à l'exception des armes individuelles, avant samedi soir.

En moins d'une semaine, l'OLP a ainsi perdu son dernier bastion au Liban. Il ne lui reste que quelques armes lourdes et collectives dans le camp de Rachidiyé, plus au sud, et, de source ministérielle, on indique

que le gouvernement compte exiger qu'elles soient retirées.

Le ministre de la Défense a confirmé que les armes stockées à Bramiyé, dans la banlieue de Saïda, demeurent la propriété de l'OLP, et qu'elle est « libre de les transférer là où elle le veut ».

Un responsable militaire de l'OLP, M. Kamal Medhat, a déclaré que la centrale palestinienne transfèrera probablement ses armes « et dans un second temps, des combattants » dans la plaine orientale libanaise de la Bekaa, sous contrôle syrien. « Nous attendons une réponse de la Syrie », a-t-il ajouté.

Les relations entre l'OLP et la Syrie sont toujours tendues, en dépit d'une récente visite à Damas d'une délégation palestinienne.

À Saïda, des centaines de soldats ont bouclé dès l'aube tous les quartiers de la ville, ne laissant qu'un seul accès, contrôlé par un barrage.

Munis de listes nominatives et accompagnés d'indicateurs, ils ont perquisitionné les permanences des formations libanaises, notamment intégristes, à la recherche d'armes, et effectué des rafles dans un grand nombre d'appartements de Libanais et de Palestiniens. À la tombée de la nuit, les perquisitions se poursuivaient.

Selon une source militaire, une cinquantaine de personnes « en possession d'armes ou recherchées par la justice ont été arrêtées ». Selon les services de sécurité, le nombre des arrestations est supérieur.

Dans la vieille ville, où vit une forte minorité palestinienne, l'armée a sommé les habitants, à l'aide de mégaphones, de remettre les armes en leur possession. Des jeunes gens et des adolescents ont afflué vers la place, déposant fusils d'assaut Kalachnikov, grenades offensives, munitions et treillis, que des dizaines d'enfants transportaient sous l'ordre des militaires vers les camions. Un officier a affirmé que plus d'un millier d'armes y ont été saisies.



Nelson et Winnie Mandela ont salué hier leurs partisans à Durban lors d'un rassemblement clôturant le congrès de l'ANC.

L'ANC achève son congrès sans position claire sur les sanctions

DURBAN (Reuter) — Le Congrès national africain (ANC) a clos hier son congrès sans avoir défini clairement sa position sur la question des sanctions internationales visant l'Afrique du Sud.

Le nouveau président de l'ANC, Nelson Mandela, 72 ans, a déclaré à l'issue des travaux que son parti devait se montrer souple et imaginaire mais que les sanctions devaient être maintenues.

« La flexibilité que nous voulons vise à garder cette arme en main », a-t-il dit.

Il a souligné que l'ANC, la plus importante formation politique noire du pays, avait envisagé une démarche par étapes — expression qui signifierait la levée progressive des sanctions. Mais Nelson Mandela n'a pas précisé sa pensée.

La nouvelle direction a annulé au dernier moment une conférence de presse prévue avant un rassemble-

ment convoqué par l'ANC pour marquer son premier congrès non clandestin depuis trente ans.

« La question des sanctions n'est pas réglée. Il n'y a personne pour vous briefer », a dit aux journalistes Pallo Jordan, porte-parole du mouvement nationaliste noir.

Aucun dirigeant du mouvement, après une nuit de débats, n'est en mesure de vous expliquer la ligne de l'ANC sur les sanctions, a-t-il ajouté. « Tout le monde est fatigué. »

De source proche de la direction, on a rapporté que les dirigeants n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur les sanctions.

Le président sud-africain Frederik de Klerk a légalisé l'ANC et démantelé l'appareil juridique de l'apartheid. En échange, il demande la levée des sanctions, ce que de nombreux pays sont prêts à faire.

L'ANC est divisé entre ceux qui veulent conserver cette arme contre

le gouvernement blanc et ceux qui souhaitent s'aligner sur le sentiment général.

Le congrès, qui a duré six jours, a élu de nouvelles têtes au Comité exécutif national, notamment le dirigeant du syndicat des mineurs, Cyril Ramaphosa, et l'épouse de Nelson Mandela, Winnie. Celle-ci a récemment fait appel d'un jugement qui la condamne à six ans de prison pour enlèvement et complicité d'agression contre quatre jeunes Noirs, dont l'un est mort.

Vêtue de kaki, elle a été acclamée, en compagnie de son mari, par 35 000 sympathisants rassemblés dans le stade de Durban à l'issue du congrès.

L'ANC a décidé à cette occasion de maintenir le boycottage des négociations constitutionnelles jusqu'à ce que le pouvoir blanc mette fin aux affrontements entre Noirs qui ont fait environ 2000 morts depuis près d'un an.

Hurd se rend à Pretoria

LONDRES (AFP) — Le secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, entame aujourd'hui en Afrique du Sud une visite de trois jours essentiellement destinée, selon un porte-parole, à « encourager le processus de réformes en cours ».

Son voyage devrait aussi lui permettre, estime-t-on dans les milieux proches du gouvernement, d'étudier avec le président Frederik de Klerk la possibilité d'une visite en Afrique du Sud du premier ministre britannique, John Major.

Le sommet du Commonwealth, qui doit se dérouler à l'automne à Harare, sera également vraisemblablement évoqué par M. Hurd, qui insistera sur la question des sanctions. Londres, qui prône une levée progressive des sanctions depuis que le président de Klerk a entamé ses réformes, devrait intervenir dans ce sens auprès des pays membres du Commonwealth.

Outre M. de Klerk, qui l'avait invité lors de sa dernière visite à Londres, en avril dernier, et plusieurs ministres, M. Hurd doit rencontrer les chefs des principaux partis d'opposition. Parmi eux : le président de l'ANC, Nelson Mandela, Clarence Makwetu, dirigeant du Congrès panafricain, Mangosuthu Buthelezi, leader du mouvement zoulou Inkatha, de même qu'Andries Treurnicht, chef du parti conservateur.

Le secrétaire au Foreign Office, a insisté un porte-parole, va encourager toutes les parties à engager des discussions en vue de l'élaboration d'une nouvelle constitution, quelques semaines après la suppression officielle de l'apartheid.

M. Hurd doit aussi évoquer avec des hommes d'affaires sud-africains les possibilités futures d'investissements entre les deux pays.

Le secrétaire au Foreign Office s'était déjà rendu en Afrique du Sud en mars 1990, juste avant les cérémonies d'indépendance de la Namibie. Mme Lynda Chalker, secrétaire d'Etat chargée du développement, a été reçue en début d'année par les autorités sud-africaines, tandis que l'ancien premier ministre Margaret Thatcher s'est rendue en Afrique du Sud en mai dernier.

LE MONDE EN BREF

Israël refuse de quitter le Liban

JÉRUSALEM (AP) — Le ministre israélien des Affaires étrangères David Levy a déclaré hier que l'État hébreu s'opposerait à l'abandon de sa zone-tampon au Sud-Liban si les troupes syriennes ne se retirent pas aussi du pays. M. Levy s'est exprimé sur les ondes de Radio Israël à l'issue d'un débat du gouvernement sur les efforts entrepris par le gouvernement libanais pour réaffirmer son contrôle sur la partie sud du pays. Ces efforts visent à faire pression sur Israël pour qu'il démantèle sa zone de contrôle au Liban, soit environ 10 % du territoire. Toutefois, le chef de la diplomatie israélienne a estimé que les mesures prises par les autorités libanaises (reprise des armes lourdes des combattants de l'OLP et déploiement dans et autour de la ville de Saïda) ne pourraient pas empêcher des attaques contre les installations israéliennes au Liban. « Qui pourrait garantir une telle sécurité si ce n'est l'armée israélienne ? », a-t-il déclaré sur Radio Israël. « Il y a des forces étrangères au Liban qui ont plus que collaboré ou aidé à lancer des attaques sur nos frontières. Nous ne pouvons certainement pas placer notre confiance en eux », a-t-il ajouté. Faisant implicitement référence aux 40 000 soldats que la Syrie a maintenus au Liban, M. Levy a souligné : « Lorsque le jour viendra où toutes les forces étrangères quitteront le Liban et qu'un État libanais souverain voudra discuter de la paix, Israël sera certainement prêt. »

Officiers irakiens exécutés

MANAMA (AFP) — Dix-huit généraux et officiers supérieurs irakiens ont été exécutés en juin pour avoir conspiré contre le régime du président Saddam Hussein, ont affirmé hier des sources au sein des missions de vérification de l'ONU opérant en Irak. Ces sources, qui font état d'informations recueillies auprès d'interlocuteurs irakiens, ajoutent que les dix-huit officiers supérieurs ont tous été pendus et non fusillés comme ils auraient dû l'être eu égard à leur qualité. Selon les mêmes sources, l'armée irakienne a essayé à trois reprises depuis la défaite de février de renverser le régime du président Saddam Hussein.

Nouvelle mission de l'ONU

BAGDAD (Reuter) — La nouvelle mission d'inspection des Nations unies a commencé hier ses inspections des sites nucléaires irakiens, forte de la promesse faite par Saddam Hussein de les laisser examiner tout ce qu'ils voudraient. Le chef de la mission, Demetrios Pericos, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a déclaré que les Irakiens étaient coopératifs, mais a refusé de donner le détail du programme de sa mission. Son équipe, composée de 37 experts de 22 pays différents, s'est scindée en deux pour aller visiter les sites d'Al Touwaitha, au sud de Bagdad, et d'Al Kaïm, près de la frontière syrienne. Les experts, qui devraient rester une semaine en Irak, doivent obtenir aujourd'hui une liste d'équipements nucléaires réclamée par l'ONU. La promesse du président irakien a fait suite à l'échec de deux précédentes tentatives d'inspection, par des experts de l'ONU, d'installations et de matériel militaires irakiens qui pourraient servir à fabriquer de l'uranium enrichi et des armes nucléaires.

Nouveau parti en Roumanie

BUCAREST (AFP) — L'Alliance civique, principal mouvement de l'opposition extraparlamentaire roumaine, s'est transformée en parti politique lors de son premier congrès, qui s'est achevé hier à Bucarest. Cette organisation, qui devient le Parti de l'Alliance civique de Roumanie (PACR), regroupe une importante partie de l'intelligentsia roumaine, dont la dissidente Doina Cornea. Les quelque 500 délégués ont longuement applaudi debout — en chantant une chanson dont le refrain est plutôt mort que communiste — l'élection à la tête du nouveau parti du critique littéraire Nicolae Manolescu, 51 ans. M. Stelian Tanase, journaliste et membre du comité directeur du nouveau parti, a exprimé la volonté du PACR d'écarter du pouvoir l'actuelle équipe gouvernementale, taxée de néo-communisme, par des moyens exclusivement démocratiques. Le PACR se veut un parti démocratique, de centre et pragmatique, a-t-il ajouté.

Assassinat au Pérou

LIMA (AFP) — Un représentant des cultivateurs de coca péruviens, Walter Tocos, qui soutenait la Convention anti-drogue signée récemment entre le Pérou et les États-Unis, a été assassiné samedi dans la localité de San Jose, vraisemblablement par des narcoterroristes, a-t-on appris hier de source officielle. M. Tocos, dirigeant du Front de défense et d'éradication de la coca de l'Alto Huallaga (nord du Pérou), devait se rendre hier à Lima avec un document dans lequel les cultivateurs de coca appaiaient leur soutien à la Convention signée le 14 mai dernier, a indiqué le principal conseiller du gouvernement péruvien, Hernando de Soto. Selon ce conseiller, M. Tocos devait rencontrer à Lima le président péruvien Alberto Fujimori ainsi que le directeur du Programme des Nations unies pour le contrôle de la drogue, Giorgio Giacomelli, attendu dans la capitale péruvienne.

Les cinq grandes puissances se concertent sur le contrôle du commerce des armes

PARIS (Reuter) — Des experts des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, qui sont aussi les principaux producteurs et exportateurs d'armes, se réunissent aujourd'hui et demain à Paris pour parler désarmement et contrôle du commerce des armes.

Un texte devrait être publié demain, à l'issue des travaux qui se dérouleront à huis clos.

« Cette réunion de hauts fonctionnaires se situe dans la ligne des propositions faites par la France dans son plan de désarmement rendu public le 3 juin, ainsi que dans la ligne des propositions faites par le président George Bush », avait précisé la semaine dernière le porte-parole du quai d'Orsay.

« L'objectif est connu. Il s'agit d'établir à la fois une concertation et une transparence entre les Cinq (...) et un échange de vues sur la non-prolifération des armes », avait ajouté Daniel Bernard.

Les États-Unis, l'Union soviétique, la Chine, la Grande-Bretagne et la France sont membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le 3 juin dernier, quelques jours après les propositions de Washington sur le désarmement au Proche et au Moyen-Orient, Paris avait présenté un plan ambitieux de désarmement mondial.

Les thèses des plans américain et français « ne sont pas fondamentalement différentes mais plutôt com-

plémentaires. Elles ont besoin d'être harmonisées », avait déclaré le mois dernier François Mitterrand.

La France propose dans son plan l'élimination des armes chimiques et bactériologiques, la réduction des arsenaux nucléaires et appelle à la retenue dans les ventes d'armes.

« Nos objectifs sont clairs : l'arme chimique doit être éliminée. L'arme bactériologique ne doit pas être fabriquée. Les arsenaux nucléaires existants doivent être ramenés au plus bas niveau compatible avec le maintien de la dissuasion. La non-dissémination des armes nucléaires reste un impératif », déclare le plan français.

Dans le cadre de ce plan de désarmement mondial, Paris a également décidé de signer le traité de non-pro-

lifération nucléaire.

En ce qui concerne les armes conventionnelles, la France estime qu'il convient de « préserver ou d'instaurer partout, région par région, l'équilibre des forces dans le respect du droit de tous les États à la sécurité ».

Le 29 mai, le président américain George Bush avait lancé un appel aux cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité pour qu'ils réduisent leurs ventes d'armes au Proche et au Moyen-Orient.

L'Égypte a présenté cette semaine ses propres propositions de désarmement au Proche et au Moyen-Orient et a exigé l'égalité de traitement de tous les États de la région dans ce domaine, y compris Israël.

Un leader islamiste algérien est arrêté

ALGER (Reuter) — La police algérienne a arrêté hier l'homme désigné pour assumer la direction du Front islamique du salut (FIS) après l'arrestation de ses deux principaux dirigeants, ont rapporté des témoins.

Mohamed Said, qui avait dit s'attendre à être arrêté, a été interpellé alors qu'il tenait une conférence de

presse à la mairie de Kouba, quartier d'Alger contrôlé par le FIS.

Les policiers, armes automatiques à la main, ont fait irruption dans la salle de conférences après avoir encerclé la mairie et fait sortir les journalistes.

Mohamed Said venait de déclarer qu'il avait été désigné pour diriger le

FIS par 48 membres fondateurs du FIS et par des membres de l'exécutif du front, le Majlis Echoura, en remplacement d'Abassi Madani et de son adjoint, Ali Belhadj, arrêtés dimanche dernier.

« Où est la démocratie ? », a lancé un militant intégriste en colère, quand la police a encerclé le bâti-

ment. « Policiers, juifs ! », a crié un autre. « État islamique, État islamique. Nous mourrons pour ça », scandaient de jeunes militants.

Mohamed Said, encadré par deux policiers en civils, a invité ses partisans à rester calmes, ont dit des témoins.

Par ailleurs, plusieurs dirigeants religieux de mosquée ont été arrêtés à Saïda. Ils avaient appelé à des manifestations de rue et insulté les autorités dans leurs prêches, a déclaré hier l'armée, citée par l'agence algérienne APS.

Avant d'être arrêté, Mohamed Said a dit aux journalistes que son rôle en tant que dirigeant du FIS était d'empêcher l'apparition de l'extrémisme sur les marges du mouvement islamiste.

« Nous insistons sur un effort légal et politique, en cultivant l'image la plus honnête et la plus propre », a-t-il dit avant d'être arrêté.

Abderkader Hachenni, qui avait été désigné comme adjoint de Mohamed Said lors d'une réunion secrète du FIS, ne se trouvait pas à la conférence de presse lors de laquelle ce dernier a été arrêté.

La télévision algérienne, ainsi que trois radios publiques couvraient la conférence de presse.

L'arrestation de Mohamed Said est intervenue alors que le calme semblait revenir sur Alger, après l'arrestation il y a une semaine d'Abassi Madani et de son adjoint.

Said Guechi, un commerçant de Sétif qui a aidé à la fondation du FIS, a appelé hier les 856 maires élus sous l'étiquette du FIS de coopérer avec les autorités.

Les socialistes français resserrent les rangs derrière Mitterrand

PARIS (Reuter) — Le Parti socialiste français resserre les rangs derrière le président François Mitterrand et le premier ministre Edith Cresson. La trêve proclamée ce week-end dans la guerre des courants sera entérinée lors d'un congrès anticipé à la mi-décembre.

Le comité directeur réuni samedi à Paris a adopté à une écrasante majorité la proposition du premier secrétaire du PS, Pierre Mauroy, de réunir un congrès anticipé.

Ce congrès extraordinaire aura lieu les 13, 14 et 15 décembre. Il ne connaîtra aucun enjeu de pouvoir et aura pour but principal de placer les socialistes en ordre de bataille pour les élections régionales de mars 1992 et, surtout, pour les législatives de 1993.

Depuis le congrès de Rennes de mars 1990, qui avait vu l'éclatement de la famille mitterrandiste, les deux héritiers du chef de l'État, Laurent

Fabius et Lionel Jospin, se sont livrés une guerre sans merci pour le contrôle du PS.

Cette guerre des courants a eu des répercussions sur la formation du gouvernement d'Edith Cresson, qui n'a pas ménagé, depuis, ses critiques contre les « éléphants » du parti.

« Je ne gouverne pas pour le PS, je suis appelée à gouverner la France. Je suis socialiste, mais je ne vais pas gouverner pour des fractions », a-t-elle déclaré samedi au *Journal du Dimanche*, après avoir reçu les membres du comité directeur pour un déjeuner sur l'herbe, à Matignon.

Elle a lancé une pique à ceux qui, au sein du PS, critiquent son action gouvernementale. « La droite a fait un bilan hâtif de mon gouvernement. J'aurais souhaité qu'elle soit la seule », a-t-elle dit.

Plusieurs sondages ont permis ces derniers jours de prendre la mesure du danger que courent les socialistes sur le plan électoral. La cote de po-

pularité du chef du gouvernement et du chef de l'État, ainsi que les intentions de vote des Français en faveur du PS, ont fortement décliné.

S'ajoutent à cela la hausse du nombre de chômeurs, la multiplication des conflits sociaux et une polarisation du débat politique sur le thème de l'immigration, qui provoque une remontée dans les sondages du Front national d'extrême droite.

Dans ces conditions, comme le dit Gérard Lindeperg, membre du courant rocardien, les socialistes sont condamnés à s'entendre.

Pour Laurent Fabius, qui s'était opposé, avec les membres de son courant, à l'organisation d'un congrès anticipé qui contrecarre ses ambitions pour la direction du parti, « tout ce qui pourrait ressembler à un crêpage de chignons serait perçu par les Français comme absurde, dérisoire et stupide ».

Le Festival de jazz a su être un heureux mariage de tous les styles

Serge Truffaut

LE CONTREBASSISTE Ray Brown avait donné le coup d'envoi de la douzième édition du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) en pinçant des notes blues, puis Branford Marsalis, la famille Freeman, les *Quatre pianos pour Phineas*, le *World Saxophone Quartet*, Steve Lacy, et plusieurs autres évidemment, ont ouvert les vannes de l'improvisation pour nous conditionner ainsi aux notes cérébrales du trio Bley, Giuffrè, Swallow qui, tard samedi soir, a sonné le glas de cette deuxième édition. Du ventre on a suivi la route sinueuse qui remonte jusqu'à la tête.

agréable édition du FIJM, malgré les défections de six artistes en fin de parcours, on peut dire que ce marathon sonore d'une dizaine de jours s'est distingué de l'édition antérieure par l'alliage entre tous les styles ou familles qui se fondent ou se rattachent à cette musique.

La géographie sonore de ce Festival aura été en effet la suivante : du Delta du Mississippi on a remonté jusqu'à Chicago et New York puis on a traversé l'Atlantique pour écouter les notes gitanes et les notes africaines. Plus que jamais, la versatilité aura été de mise. Rarement, le télescopage de notes d'origines diverses aura été aussi intense.

Cette année, on aura entendu du « neworleans », du « swing », du be-

bop, du hard bop, du gitan, du country, du « nouvel âge », du « jazz-rock », du « free », du bon, du très bon, du mauvais comme du très mauvais. Il faut dire qu'avec un tel contingent de musiciens invités, il ne pouvait pas en être autrement.

Puisque nous voici à l'heure du bilan, à l'actif de cette édition on inscrira les shows de Ray Brown, Branford Marsalis, le *World Saxophone Quartet*, Steve Lacy, *Quatre Pianos pour Phineas*, Stéphane Grappelli, Maceo Parker, Ben Sidran, Jon Faddis, les *Jazz Futures*, Kenny Neal, John Campbell, Barrence Whitfield, le trio Bley/Giuffrè/Swallow et... l'organisation.

Pour en être encore plus pointu, les shows que l'on a le plus savourés, les shows dont on gardera le sou-

venir pendant bien longtemps sont, dans l'ordre, ceux des *Quatre Pianos pour Phineas* en raison des nuances exposées par Keezer, Williams, Miller et Mabern, du *World Saxophone Quartet* à cause de la passion et de la richesse qui animent les sonorités de Blythe, Bluiett, Lake et Murray, et les *Jazz Futures* pour l'énergie et l'enthousiasme qui caractérisent ces jeunes virtuoses composant cet ensemble.

De son côté, Sylvain Cormier, le complice au cours de cette douzième édition, a apprécié, dans l'ordre, les shows suivants : Paco de Lucia, Cab Calloway, David Sanborn, le duo Donato-Caron, Uzeb, Ramsey Lewis, et Arturo Sandoval.

Au passif, on mettra Adam Ma-

kowicz, la première partie de la prestation de Dewey Redman, Michel Petruccianni, le duo Hammer/Williams, *The Blue Runners*, l'Église St-Jean-l'Évangéliste, l'emploi à toutes les sauces du qualificatif *légendaire* dans les présentations et communiqués, les défections de quatre artistes au cours de la même journée, et la... nourriture. Le pire ? Hammer/Williams. Ils m'ont étouffé.

Pour sa part, notre complice Cormier a moins apprécié, dans l'ordre, les prestations de Liane Foly, du *GRP All Stars*, du guitariste Andy Summers, et du pianiste McCoy Tyner.

Entre l'amour et la haine, ce qui n'est pas nécessairement le juste milieu, il y aura eu Jon Hendricks, John

McLaughlin, Ben E. King, et, hélas, trois fois hélas, le pianiste Hank Jones. Dans le cas de ce dernier, on aurait apprécié, on aurait aimé, qu'il vienne à la tête d'un trio soudé. Ce spectacle très attendu aura quelque peu déçu à cause du manque de cohésion entre les trois musiciens.

Enfin, on aura fait une découverte. Elle s'appelle Christopher Holliday. Il joue de l'alto comme un défoncé. L'autre soir, au Théâtre du Nouveau Monde, Holliday, 21 ans seulement, a donné une prestation où les idées musicales furent exposées avec brio. Lorsqu'il aura écarté l'ombre de Jackie McLean, Holliday, c'est certain, sera un des musiciens sur lequel le jazz pourra s'appuyer pour assurer sa pérennité.



Le groupe *Streetnix* fut l'un de ceux qui ont su mettre de l'atmosphère dans les rues de Montréal et rendre accessible à tous la musique « jazzée ».

MUSIQUE / chronique

Préludes aux concerts Mozart à la basilique

Marie Laurier

À PEINE rentrés de leur tournée en Amérique du Sud, les musiciens de l'OSM et leur directeur artistique Charles Dutoit entreprennent leur saison d'été cette semaine en se produisant à trois reprises.

Ainsi, en préparation à la grande journée marathon Mozart à la basilique Notre-Dame à la fin du mois, l'OSM présentera trois mini-concerts d'une demi-heure avant les trois soirées Mozart Plus de juillet. Ces préludes ont lieu les 11, 18 et 25 juillet de 18 h 15 à 18 h 45 et les billets sont en vente (3 \$) à l'entrée de la basilique le soir du concert seulement. Cependant, ces préludes sont gratuits pour les détenteurs de billets du concert proprement dit qui commence à 19 h 30 précises.

Charles Dutoit sera au pupitre d'un petit ensemble d'une vingtaine de musiciens, au tout premier Prélude Mozart de jeudi prochain, 11 juillet avec comme soliste invité l'organiste Pierre Grandmaison, titulaire du grand orgue de Notre-Dame. Le concert d'une heure et demie qui suivra sera entièrement consacré à Beethoven. Le soliste invité est le pianiste Rudolf Firkušny qui interprétera le Concerto no 4.

L'OSM et Charles Dutoit seront également aux rendez-vous des concerts populaires d'abord mercredi 10 juillet à l'aréna Maurice-Richard dans un programme de musique française en hommage à la Fête des Français de dimanche, ensuite le vendredi 13 juillet au parc Saint-Laurent de Repentigny.

À la Gloire de Mozart à Lanaudière

LE CONCERTS Mozart de piano réunit à Joliette quelque 32 finalistes qui proviennent d'une dizaine de pays. Les épreuves sont ouvertes au public et elles ont lieu aux Mélézes, 393, de Lanaudière à Joliette. L'entrée est gratuite le 8 juillet de 9 h 30 à 19 h 30 et le 10 juillet de 14 h à 19 h 30. La finale et le gala ont lieu à l'amphithéâtre le samedi 13 juillet à 20 h.

Prix Jules-Léger

LA DATE limite pour l'inscription au

concours Jules-Léger a été fixée au 30 septembre. Créée en 1978 par Jules Léger, alors gouverneur général du Canada, cette distinction nationale est destinée à encourager les compositeurs canadiens à composer des oeuvres pour les formations de musique de chambre et à favoriser l'exécution de musique de chambre canadienne par ces groupes.

Trois organismes s'occupent du prix — le Centre de musique canadienne qui l'administre et assure la promotion du lauréat, le Conseil des arts du Canada qui le finance et choisit le jury de musiciens qui examinera les oeuvres soumises ; et la Société Radio-Canada qui diffuse l'oeuvre primée.

Les compositeurs doivent être canadiens ou résidents permanents du Canada. Ils n'ont pas à remplir de formulaire de demande mais sont priés de présenter une partition de l'oeuvre, et si possible, un enregistrement sur cassette. Chaque compositeur ne peut soumettre plus de deux oeuvres. Celles-ci doivent avoir été composées pour une formation de deux à douze musiciens et toute combinaison d'instruments est acceptée. Les oeuvres doivent avoir été exécutées en première professionnelle au cours des trois années précédant la date limite du concours.

Les demandes doivent parvenir au Centre de musique canadienne, 20, rue Saint-Joseph, Toronto M4Y 1J9. Le nom du lauréat sera annoncé en janvier 1992. Plus de renseignements auprès de Allen Clark, Centre de musique canadienne, au (416) 961-6601.

Exposition Mozart à Orford

UNE EXPOSITION sur la vie et l'oeuvre de Mozart accompagne les activités du Festival Orford jusqu'au 24 août. Il s'agit de 152 illustrations venant de la Fondation internationale Mozarteum de Salzbourg et qui retracent les amis, les parents, les protecteurs, les villes où le célèbre musicien a vécu ses trop courtes mais prodigieuses 35 années de vie.

Sylvain Cormier

LE TON était à la congratulation réciproque samedi soir au spectacle de clôture du douzième Festival international de jazz de Montréal. Messieurs Alain Simard et André Ménard, hommes de coeur, d'affaires et de musique, grands manitous du Festival, et le groupe Uzeb, enfants chéris de l'événement depuis une décennie, se sont rendus mutuellement hommage et, croyez-moi, ce n'était pas du chiqué.

Ces gars-là savaient pertinemment ce qu'ils se doivent les uns les autres, et ce qu'ils doivent tous à l'indéfectible public qui avait pris d'assaut la salle Wilfrid-Pelletier. La charge émotionnelle du moment, redoublée par la remise du Prix Oscar Peterson à Uzeb, une récompense prestigieuse remise à nos plus grands ambassadeurs du jazz (Olivier Jones et Peterson lui-même sont les récipiendaires précédents), était à son comble, coupant court aux discours, et c'est un Alain Caron passablement secoué qui a résumé le plus justement le sentiment général : « Ça nous a vraiment touchés et je ne sais vraiment plus quoi dire, donc on va jouer. » Dont acte.

Et Caron, Paul Brochu et Michel Cusson d'effacer deux ans d'absence en reprenant l'*Uzeb Club* qu'ils avaient enregistré devant quelques fans privilégiés au Lion d'Or en 1989. En cassant la noble baraque à Wilfrid. Et en envoyant paître tous les préjugés que j'entretenais depuis toujours à l'égard de leur travail commun.

C'est que, voyez-vous, j'ai enfin compris pourquoi j'haïssais la fusion jazz-rock, et j'ai réalisé du coup qu'Uzeb échappait largement à cette étiquette. Le jazz-rock m'est insupportable quand il n'est ni jazz ni rock, quand il se tient dans un *no man's land* au milieu des deux genres, sans la force de frappe du rock et sans la fièvre du jazz, réduit à des rationalisations intellectuelles.

Uzeb, pour avoir déjà cogité dans ces contrées, a depuis parcouru le vaste monde (ainsi qu'en témoigne leur remarquable double compact *World Tour 90*, substrat de 95 concerts sur cinq continents), et leur musique s'est profondément humanisée au contact de l'humanité. Samedi, la fusion façon Uzeb se promenait allègrement du très rock au très jazz, et ne s'attardait entre les

deux qu'en transit.

Leurs fidèles se moqueront avec raison de ma conversion tardive, mais il n'empêche que j'ai découvert un groupe qui pouvait sans coup férir tonner comme un *power trio* de *heavy metal*, syncope les rythmes comme Sly & The Family Stone (surtout dans *Spider*), créer des atmosphères quasi nouvelâgeuses et converser dans la langue la plus traditionnelle des jazzmen sans jamais perdre de vue ce qui le caractérise : un son, la maîtrise d'une technologie de pointe, le jeu supérieur de chacun des musiciens et un ensemble tellement serré qu'il en devient souple.

Qu'ils accompagnent pour l'occasion la trompette du vieux complice Tiger Okoshi ou qu'ils entreprennent leur ambitieux *Not Even The Shadow Of The Tail Of A Lizard*, les trois

cotés du triangle Uzeb alliaient constamment chaleur et virtuosité, et je ne suis pas prêt d'oublier le solo bigrement hendrixien de Cusson (un grand guitariste de rock qui s'ignore, celui-là). De quoi se pêter les bretelles.

On soulignera par ailleurs que le Steve Amirault Trio, premier lauréat du Prix de jazz Alcan, ouvrait la soirée. Un tabac au Soda pour Liane Foly.

Liane Foly, révélation féminine aux dernières Victoires de la chanson française, a rempli le Club Soda quatre soirs d'affilée. Associée au FIJM pour la facture jazzy de ses mélodies, pour sa voix qui évoque Sarah Vaughan (au moins pour le feutré du timbre), et surtout parce qu'un quartette semi-acoustique aux



Le groupe UZEB alors qu'il recevait son trophée pour le groupe s'étant le plus illustré hors Québec au gala de l'ADISQ, en janvier 91.

Comme les Requiem peuvent être tristes sous la pluie

Festival international de Lanaudière

Lauber, *Requiem*; Mozart, *Requiem* K. 626; Dominique Labelle (soprano), Thérèse Sévadjian (mezzo-soprano), Richard Margison (ténor), Grégoire Legendre (baryton), Orchestre Métropolitain, Anima musica, les Chanteurs d'Orphée et les Chanteurs de la Place Bourget, dir. Gregor Nowak. Vendredi 5 juin, Amphithéâtre de Lanaudière.

Carol Bergeron

APRÈS TROIS récitals dans les églises et deux concerts à l'amphithéâtre, le Festival international de Lanaudière inaugurerait officiellement sa saison estivale avec un programme réunissant deux *Requiem* : celui de Mozart — bicentenaire oblige — et celui, tout récent, du compositeur

montréalais Anne Lauber.

Que voilà une singulière entrée en matière qui drape d'un suaire violet une saison que la récession économique semble avoir sévèrement affectée. D'ailleurs, pour ajouter à la « tristesse » de l'événement, il pleuvait à fendre ciel ce soir-là sur Joliette.

L'oeuvre de Mozart n'étant rien de moins qu'un chef-d'oeuvre — et cela en dépit même de son inachèvement —, nous nous garderons de toute comparaison avec celle d'Anne Lauber qui malgré sa sincérité, n'en demeure pas moins impuissante à « réduire l'angoisse, le doute et la révolte de l'homme face à la mort » pour reprendre les paroles du compositeur.

De la partition s'exhale un parfum suranné (des années 20, pour être plus précis) qui la condamne à l'inu-

tilité de la redite. Sans originalité particulière, sans la moindre velléité d'avant-gardisme, l'écriture cherche inlassablement les formules qui séduisent ; et dans les meilleurs moments — je pense surtout à l'*Agnus Dei* pour chœur a cappella —, elle y parvient avec bonheur.

Mais, avec un sujet d'une telle gravité, peut-on se contenter de si peu ? D'autant que chez Mozart, Berlioz, Fauré et Duruflé, par exemple, le texte du *Requiem* a indéniablement inspiré des commentaires musicaux plus essentiels et surtout plus profonds.

Après cette création de Lauber, les chœurs, l'orchestre et le même quatuor de solistes reviennent à ce Mozart que tout le monde connaît notamment parce qu'abondent les versions discographiques. Sans surprise, la lecture du chef polonais Gregor Nowak se distingua cependant par sa

fluidité, son sens de l'unité et son habileté à coordonner la masse chorale et les instruments. Il y manquait toutefois (notamment dans le *Dies irae* et le *Confutatis*) l'indispensable relief de cette basse qui se déplace avec une fougue étonnante.

N'eut été de la gênante faiblesse des solistes mâles, l'exécution aurait été plutôt réussie. Au ténor canadien Richard Margison il restait à peine assez de voix pour joindre les rangs des choristes. Quant au Québécois Grégoire Legendre, son registre de baryton — pour ne pas parler de la faiblesse du volume — ne l'autorisait tout simplement pas à chanter confortablement le fameux *Tuba mirum* destiné à celui de la basse. Par défaut, mais surtout par la qualité vocale, Dominique Labelle et Thérèse Sévadjian furent ainsi les héroïnes de ce quatuor inégal.

La littérature harmonisée avec musique et gestes

Odile Tremblay

ELLE s'étonne elle-même du succès de son festival littéraire. Il faut dire que le domaine n'attire habituellement pas les foules. Mais Anne-Marie Alonzo a su miser sur le mariage de la musique, des mots et du geste. Et le festival de Trois s'est nourri, a nourri son public de ces correspondances. « Qui a dit que la littérature devait être ennuyeuse ? me lance-t-elle, provoquante. Les auteurs sont les témoins, les prophètes de notre temps. Rien de plus vivant que leurs oeuvres. »

Depuis 89, la célébration a pour cadre la *Maison des arts de Laval*. Tous les lundis de juillet et d'août, à

20 heures, la cour intérieure se remplit (on s'est passé le mot de bouche à oreille), donnant la parole à un écrivain accompagné d'un comédien et d'un musicien. La performance dure une heure et demie, période au cours de laquelle prose et vers sont lus, chantés, murmurés, mimés. Parmi l'assistance, la directrice du festival reconnaît certains visages habitués, fidèles, qui ne manqueraient le spectacle pour rien au monde.

Flamboyant pour la soirée d'ouverture de la saison, le poète et romancier Jean-Paul Daoust jouait d'humour, partageant la lecture de ses textes — *Le dandyisme*, notamment — avec le comédien René-Richard Cyr, tandis qu'au saxophone, le

musicien de jazz Charles Papasoff y allait de ses variations. « J'essaie de choisir des auteurs doués du sens de la scène », déclare Anne-Marie Alonzo. Ce soir, elle présente Marie Savard, la fondatrice des éditions *La pleine lune*, accompagnée de France Castel qui chantera quatre de ses chansons, et de la claviériste Danielle Boutet. Chaque spectacle dure l'espace d'un soir, alors il est quasi improvisé, sans grande mise en scène.

Qu'y avait-il auparavant comme événement littéraire au Québec ? me demande Anne-Marie Alonzo : quelques séances de lecture à Montréal, le festival de poésie de Trois-Rivières. À part ça rien du tout. « Le festival de Trois répondait à un be-

soin. Depuis 85, l'écrivaine codirigeait les éditions *Trois* et la revue du même nom. Histoire d'attirer les abonnés, elle eut envie de créer un événement.

Pour sa cuvée 91, Anne-Marie Alonzo promet trois lundis bien spéciaux : le 29 juillet, lors d'une soirée hommage à Monique Bosco, quatre comédiens (dont Françoise Faucher) se feront accompagner par le chanteur sépharade Simon Busbid pour interpréter des passages de *Babel opéra* de Monique Bosco. Le 19 août, on présentera l'opéra-théâtre de Catherine Gadouas *Terre de feu*. Et le 26 août, Germaine Dugas, auteur jadis acclamé des *Enfants du même âge*, chantera ses propres compositions.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Gaston L'Heureux aurait-il souffert de trop de vedettariat?

Rolande Allard-Lacerte

GASTON L'HEUREUX, après réflexion, met brusquement fin à un alléchant contrat qui le liait, pour un an encore, à Radio-Canada et tout le milieu de la communication, en émoi, se met à frétiller et à spéculer. Pourquoi il a fait ça, Gaston?

Au cours d'un entretien exclusif au DEVOIR, Gaston L'Heureux a tenu à faire le point. Après un quart de siècle de télévision, il a l'impression d'avoir « fait le tour du jardin » et il avoue sa lassitude.

Gaston L'Heureux est un homme généreux sans être obséquieux, chaleureux sans verser dans la félicitologie gratuite : il aime la vie et les gens (qui le lui rendent bien, dit-il) : sa bonhomie, son amabilité sont proverbiales. Comment donc cet homme qui n'a jamais agressé verbalement ou autrement une vedette ou un auteur (dont on sait l'ampleur et la volatilité de l'ego) comment donc un tel homme, dis-je, peut-il susciter autant de controverse?

Certes, son contrat juteux, surtout en cette période de vaches maigres, fait des envieux. « Ça fait jaser mais il y a plein d'artistes qui font autant et même trois fois plus », dit-il. Gaston porte moustache, coupe sa moustache, est bedonnant ou plus mince, change de blonde, de look, de style, d'équipe, c'est jamais assez et toujours trop. Un gars se tannent...

Un gars se tannent puis s'explique... Communicateur né, boulimique de lecture, doté d'une curiosité immense, il en a assez de « surfer ». Il se pose des questions, sur lui-même, son avenir « à 48 ans, c'est le temps ou jamais » et s'interroge sur le mé-

dium télé qui est le sien et qui le passionne. Mais il est las d'une télé tellement entrelardée de publicité que les retailles d'émission qui restent ne laissent pas l'espace qu'il faut pour aller au fond d'un sujet. Noyé sous la réclame, il sort de la mare avant d'étoffer tout net.

Venu du journalisme — *Le Soleil*, de Québec — Clément Lockwell a été son maître. Il est d'une époque où les aînés formaient les débutants, transmettaient leur savoir, leur savoir-faire, leur art. Il aimerait retourner à l'écriture. « Écrire, c'est un exercice extraordinaire, exigeant. Cela permet d'aller en profondeur, de connaître ses limites. C'est l'âme qui s'exprime et se livre en passant par la main. L'écriture, c'est révélateur comme un dessin d'enfant. »

Il veut réfléchir sur l'avenir de la télé : « Ce n'est pas un médium froid. Qu'en attendent les gens qui n'en finissent pas de *zapper* et témoignent ainsi d'une sorte d'instabilité ou de lassitude ? Il y a désaffection envers la télé et ce dans tous les pays. Pourquoi ? Si Radio-Canada n'existait pas, une bonne partie de notre culture serait disparue. Ce sont ses artistes qui ont contribué à garder vivantes notre culture et notre langue. Nos activités culturelles ne subsisteraient pas sans Radio-Canada. La télé est en pleine restructuration, en mutation. Il y a des gens qui se posent des questions fondamentales. La télé d'État c'est un patrimoine, il faut protéger cette institution. Il y a une étude globale à faire, beaucoup d'enquêtes à mener, j'aimerais m'y consacrer. »

Songe-t-il à une émission littéraire ? Oui, cela lui plairait, il en a souvent été question : « Mais atten-

tion, dit-il, faut pas faire du sous-Pivot mais respecter notre texture, notre couleur à nous. Reste à trouver une formule. »

Gaston L'Heureux a sa maison de production, et un projet lui tient à cœur : constituer une banque audiovisuelle pour que notre patrimoine soit conservé : « C'est scandaleux, on n'a aucun document d'archive sur des hommes tels Jean-Charles Bonenfant, Luc Lacoursière, Charles-Émile Gauthier, Clément Lockwell, Jean-Charles Falardeau. Il y a encore des témoins qui ont connu le frère Marie-Victorin. Chez les peintres, il est trop tard pour Pellan mais Jacurto, Cosgrove et tant d'autres sont toujours là. L'ONF devrait prendre ce tournant-là, ça presse. Moi, je voudrais faire des portraits fouillés avec plein de gens. Il y a au Québec de petites gens qui sont de vrais géants et qui ont bâti ce pays démesuré, on passe à côté d'eux sans les voir. »

Il trouve qu'ici, on jette nos choux gras. « À 40 ans, on a l'impression d'être nonagénaire, d'être un bronto-saure. Il serait important que la relève (ce mot que j'aime) et les aînés travaillent côte à côte, les deux ont mutuellement quelque chose à donner et à recevoir. »

Oui, la critique, par son acharnement, son harcèlement, lui fait mal. « Dans ce milieu on est hypersensible, on a toujours des doutes. » Il ne réplique jamais car il se méfie de lui, il admet être violent : « J'ai peur de ma colère, de ma démesure, peur de donner des coups de patte trop vigoureux ou disproportionnés, ça ne m'intéresse pas. »

« Je reste un observateur de la vie et des gens. Je ne suis pas une star, je suis un gars qui « accueille » et je ne vais pas abandonner la télé mais je veux aller vers le plus durable. On en est presque rendu à confondre le four à micro-ondes, où l'on regarde monter son soufflé, avec le petit écran où l'on voit se dégonfler un ego. Ça n'a pas de bon sens. »

« Là, je suis dans l'eau jusqu'à la taille, en plein courant, dit Gaston L'Heureux, je prends un peu d'air et je vais plonger. Je ne jette pas le gant et je n'ai aucune amertume. La vie a été bonne pour moi. »



PHOTO ARCHIVES

Radio-Canada voyait les choses en grand quand elle a consenti un cachet de un million de dollars pour trois ans à Gaston L'Heureux. Andréanne Bournival, directrice générale des programmes et Paul Rousseau, cigare à la main, directeur de la planification, s'en réjouissaient en juillet 1989.

Ensemble
on peut
vaincre le cancer

DONNONS GÉNÉREUSEMENT

CANADIAN
CANCER
SOCIETY

AVIS PUBLICS

VENTES
EN
JUSTICEConditions et
renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre
des huissiers
du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO. 365-27-0100/866, LE PERCEPTEUR DES VENTES, AS LES COUVREURS J.A. LEBLANC INC., PARTIE DÉFENDRESSE, LE 19 juillet 1991 à 10h00, au 3 Rang St-Marc, St-Philippe, Qc, district de Longueuil, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES COUVREURS J.A. LEBLANC INC., saisis en cette cause, consistant en : 1. ordinateur portable LCD et son cavier et acc., 1. ordinateur comprenant un lecteur de cassette, 1. moniteur, 1. clavier de marque Samtron et acc., 1. moniteur de marque Zenith et acc., 1. dactylo Olivetti électrique et acc., 2. bureaux, 1. bibliothèque, 3. tablettes et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. MAURICE GAUCHER & ASS. HUISSIERS, 1565, Place de l'Hôtel de Ville, #106, St-Basile, Qc, J3V 3Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO. 365-27-0100/866, LE PERCEPTEUR DES VENTES, AS LES COUVREURS J.A. LEBLANC INC., PARTIE DÉFENDRESSE, LE 19 juillet 1991 à 10h00, au 3 Rang St-Marc, St-Philippe, Qc, district de Longueuil, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TRANSPORT CRUSLAND INC., saisis en cette cause, consistant en : 1. camion GMC Astro et acc., 1. véhicule jaune et acc., 1. camion Kenworth et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. MAURICE GAUCHER & ASS. HUISSIERS, 1565, Place de l'Hôtel de Ville, #106, St-Basile, Qc, J3V 3Y6.

RECTIFICATIF
Avis est donné, conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'une convention de cession et transport général de toutes créances, comptes de livres, réclamations et demandes, actuels et futurs, de CARDINAL OF CANADA INC. ayant sa principale place d'affaires au 160, rue St-Viateur Est, Montréal, Québec, H2T 1A8 en faveur de Banque République Nationale de New York (Canada) datée du 1er novembre 1990, a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, le 8 novembre 1990, sous le numéro 4333372. Le 13 juin 1991. Banque République Nationale de New York (Canada).

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO. 365-27-0100/866, LE PERCEPTEUR DES VENTES, AS LES COUVREURS J.A. LEBLANC INC., PARTIE DÉFENDRESSE, AS TRANSPORT CRUSLAND INC., PARTIE DÉFENDRESSE, LE 19 juillet 1991 à 10h00, au 3 Rang St-Marc, St-Philippe, Qc, district de Longueuil, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TRANSPORT CRUSLAND INC., saisis en cette cause, consistant en : 1. camion GMC Astro et acc., 1. véhicule jaune et acc., 1. camion Kenworth et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. MAURICE GAUCHER & ASS. HUISSIERS, 1565, Place de l'Hôtel de Ville, #106, St-Basile, Qc, J3V 3Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO. 365-27-0100/866, LE PERCEPTEUR DES VENTES, AS LES COUVREURS J.A. LEBLANC INC., PARTIE DÉFENDRESSE, AS TRANSPORT CRUSLAND INC., PARTIE DÉFENDRESSE, LE 19 juillet 1991 à 10h00, au 3 Rang St-Marc, St-Philippe, Qc, district de Longueuil, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TRANSPORT CRUSLAND INC., saisis en cette cause, consistant en : 1. camion GMC Astro et acc., 1. véhicule jaune et acc., 1. camion Kenworth et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. MAURICE GAUCHER & ASS. HUISSIERS, 1565, Place de l'Hôtel de Ville, #106, St-Basile, Qc, J3V 3Y6.

Avis est donné, conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'une convention de cession et transport général de toutes créances, comptes de livres, réclamations et demandes, actuels et futurs, de COMMERCE DES PEAUX SHEFFREN L'ÉE / SHEFFREN S'IDES & SKINS LTD. ayant sa principale place d'affaires au 3697 Chemin de la Baronnie, Varennes, Québec J0L 2P0 en faveur de Banque République Nationale de New York (Canada) datée du 4 mars 1988, a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Vercheres le 23 mars 1988, sous le numéro 213456. Le 3 juillet 1991. Banque République Nationale de New York (Canada).

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-05-00995-919
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT
NICOLE CHABOLLEZ
Partie demanderesse
VS
ALAIN RENAUD
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ALAIN RENAUD de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de ALAIN RENAUD.
Lieu: MONTREAL
Date: 5 juillet 1991
DIANE BERLINGUET, AVOCATE,
PROTONOTAIRE ADJOINT.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-12-197248-911
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
YVES GUORIN
Partie demanderesse
VS
MARIE-DENISE EXORPHE
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARIE-DENISE EXORPHE de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MARIE-DENISE EXORPHE.
Lieu: MONTREAL
Date: 27 juin 1991
GILBERT CHAPADOS,
ME JEAN SAULNIER, avocat
7190 St-Denis,
Montréal, H2R 2E2

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-04-002251-913
COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
ROBERT BRUNET & SERGE BRUNET,
Partie demanderesse
VS
MARTINE EGGMAN,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARTINE EGGMAN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS a été remise au greffe à l'intention de MARTINE EGGMAN.
Lieu: MONTREAL
Date: 4 juillet 1991
DIANE BERLINGUET, P.A.
ME'S BRUNET & BRUNET,
484, rue Saint-Jean,
Montréal, Qc, H2Y 2S1

PRENEZ AVIS QUE ME Robert P. Gosset, notaire à Kirkland, est en possession du greffe et des dossiers de ME Claude Chauré, notaire démissionné, tel qu'il apparaît d'une ordonnance de garde provisoire émise par le Président de la Chambre des notaires du Québec, en date du 31 mars 1991. GOSSET & SAUVÉ, NOTAIRES 3608, boul. St-Charles, suite 2B Kirkland (Québec) H9H 3C3. Tél. 694-9278 heures de bureau: 9h à 18h Signé à Kirkland, ce 4e jour de juillet 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-04-002044-916
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT
VILMA LUZ VENTURA
Partie requérante
VS
JULIO FLORES,
Partie intimée
ASSIGNATION
ORDRE est donné à Julio Flores de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est à Montréal, salle 217, le 14 août 1991 suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de Julio Flores.
Lieu: MONTREAL
Date: 20 juin 1991
MICHEL AMRTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-12-197248-911
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
YVES GUORIN
Partie demanderesse
VS
MARIE-DENISE EXORPHE
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à Marie-Denise Exorphe de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Marie-Denise Exorphe.
Lieu: MONTREAL
Date: 27 juin 1991
GILBERT CHAPADOS,
ME JEAN SAULNIER, avocat
7190 St-Denis,
Montréal, H2R 2E2

Outremont
A l'assemblée générale tenue le 2 juillet 1991, le Conseil de la ville d'Outremont a adopté les règlements suivants:
1176 concernant les permis et les certificats;
1177 concernant le zonage;
1178 concernant la construction;
1179 concernant le lotissement;
1180 concernant les dérogations mineures.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la ville d'Outremont.
Donné sous mon seing ou Outremont (Québec) ce 8 juillet 1991
Jocelyne Perreault, o.m.a.
Greffier de la ville

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « 2327-2545 QUÉBEC INC. », entend demander sa dissolution auprès du service des compagnies de l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Ladite compagnie a été constituée sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 4 novembre 1985, libro S-736, folio 118.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-05-00897-917
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
CAISSE POPULAIRE ST-HENRI DE MONTREAL
Partie demanderesse
VS
JEAN-GUY DUCHESNE ET ALS,
Partie défenderesses
et
LE RÉGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL
Mis en cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à JEAN-GUY DUCHESNE ET ALS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal dit district, en salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie d'un bref d'assignation, déclaration, avis et une déclaration amendée a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY DUCHESNE ET ALS.
Lieu: MONTREAL
Date: 3 juillet 1991
DIANE BERLINGUET,
PROTONOTAIRE ADJOINT.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « 2327-2545 QUÉBEC INC. », entend demander sa dissolution auprès du service des compagnies de l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Ladite compagnie a été constituée sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 4 novembre 1985, libro S-736, folio 118.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « 2327-2545 QUÉBEC INC. », entend demander sa dissolution auprès du service des compagnies de l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Ladite compagnie a été constituée sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 4 novembre 1985, libro S-736, folio 118.

RECTIFICATIF
Avis est donné, conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'une convention de cession et transport général de toutes créances, comptes de livres, réclamations et demandes, actuels et futurs, de CARDINAL CLOTHES OF CANADA, INC. ayant sa principale place d'affaires au 160, rue St-Viateur Est, Montréal, Québec, H2T 1A8 en faveur de Banque République Nationale de New York (Canada) datée du 1er novembre 1990, a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 8 novembre 1990, sous le numéro 4333371. Le 13 juin 1991. Banque République Nationale de New York (Canada).

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-02-020562-919
COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE
BELL CANADA
Partie demanderesse
VS
MARC BARRETTE
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARC BARRETTE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de BELL CANADA.
Lieu: MONTREAL
Date: 18 juin 1991
MICHEL MARTIN,
PROTONOTAIRE ADJOINT.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « 2327-2545 QUÉBEC INC. », entend demander sa dissolution auprès du service des compagnies de l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Ladite compagnie a été constituée sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 4 novembre 1985, libro S-736, folio 118.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « 2327-2545 QUÉBEC INC. », entend demander sa dissolution auprès du service des compagnies de l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Ladite compagnie a été constituée sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 4 novembre 1985, libro S-736, folio 118.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « 2327-2545 QUÉBEC INC. », entend demander sa dissolution auprès du service des compagnies de l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Ladite compagnie a été constituée sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 4 novembre 1985, libro S-736, folio 118.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « 2327-2545 QUÉBEC INC. », entend demander sa dissolution auprès du service des compagnies de l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Ladite compagnie a été constituée sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 4 novembre 1985, libro S-736, folio 118.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « 2327-2545 QUÉBEC INC. », entend demander sa dissolution auprès du service des compagnies de l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Ladite compagnie a été constituée sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 4 novembre 1985, libro S-736, folio 118.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « 2327-2545 QUÉBEC INC. », entend demander sa dissolution auprès du service des compagnies de l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Ladite compagnie a été constituée sous l'autorité de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 4 novembre 1985, libro S-736, folio 118.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 juin 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2732-4003 QUEBEC INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 28ème jour de juin 1991, sous le numéro 4402746. Ce 27ème jour de juin, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 4h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservation avant midi (12h) le vendredi.
Publications du mardi:
Réservation avant 4h00 le vendredi.
Pierre Rousseau,
tél.: 286-1200

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

pour 14 h heure de Montréal
CMO.12236.B le mardi 23 juillet 1991
Fourniture de services de GARDIENNAGE AU CHANTIER DU PONT LAROCQUE - VALLEYFIELD
Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 15 000 \$
Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

CMO.11094.F le mardi 13 août 1991
Fourniture de 16 CELLULES DE COMMANDE ET PROTECTION ET 8 CELLULES DE DISJONCTEURS DE CHAMP
Admissibilité : Place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 200 000 \$
Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

CMF.14502.A le mardi 20 août 1991
Centrale thermique de Bécancour - Comité de Nicolet
TRAVAUX D'EXCAVATION, DE REMBLAYAGE ET DE BÉTONNAGE DU BÂTIMENT TAG
Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 200 000 \$
Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

Les documents d'appels d'offres peuvent être consultés ou obtenus du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant :
HYDRO-QUÉBEC
FINANCES ET
ADMINISTRATION
Direction Services administratifs
Service Approvisionnement et Services
75, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1A4
Pour renseignements : (514) 289-2525
Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.
La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance, de lettre de crédit irrévocable ou de obligations au porteur.
Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admissibles à soumissionner.
L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande de document d'appel d'offres.
Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.
Le chef de service
Approvisionnement et Services
Pierre Paul Roy

Appel d'offres

Service des
travaux publics

Des soumissions seront reçues, avant 14 heures aux dates ci-après énoncées, au Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 15, Montréal H2Y 1C6, pour:

SOUSSIONS = 7817 et 7818

Module voirie et circulation, Division ingénierie municipale, au 700, rue St-Antoine Est, bureau 1.440, contre un dépôt non remboursable de 46,44 \$ (soumission simple), 75,60 \$ (soumission groupe) (T.T.C.) en argent comptant ou chèque visé à l'ordre du Directeur des finances de la Ville de Montréal.

Informations: 872-3280 872-3282

Un chèque visé ou cautionnement devra accompagner la soumission suivante:

NUMÉRO MONTANT

SP-7799 75 000,00 \$

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, dans le hall d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Le greffier de la Ville

LÉON LABERGE

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 juillet 1991

SOUSSIONS = 7799

Module voirie et circulation, Division des Ponts et Tunnels, au 700, rue Saint-Antoine Est, bureau R.230, contre un dépôt non remboursable de 46,44 \$ T.T.C. en argent comptant ou un chèque visé à l'ordre du Directeur des finances de la Ville de Montréal.

SOUSSIONS = 7799

Module voirie et circulation, Division des Ponts et Tunnels, au 700, rue Saint-Antoine Est, bureau R.230, contre un dépôt non remboursable de 46,44 \$ T.T.C. en argent comptant ou un chèque visé à l'ordre du Directeur des finances de la Ville de Montréal.

SOUSSIONS = 7799

Module voirie et circulation, Division des Ponts et Tunnels, au 700, rue Saint-Antoine Est, bureau R.230, contre un dépôt non remboursable de 46,44 \$ T.T.C. en argent comptant ou un chèque visé à l'ordre du Directeur des finances de la Ville de Montréal.

SOUSSIONS = 7799

Module voirie et circulation, Division des Ponts et Tunnels, au 700, rue Saint-Antoine Est, bureau R.230, contre un dépôt non remboursable de 46,44 \$ T.T.C. en argent comptant ou un chèque visé à l'ordre du Directeur des finances de la Ville de Montréal.

SOUSSIONS = 7799

Module voirie et circulation, Division des Ponts et Tunnels, au 700, rue Saint-Antoine Est, bureau R.230, contre un dépôt non remboursable de 46,44 \$ T.T.C. en argent comptant ou un chèque visé à l'ordre du Directeur des finances de la Ville de Montréal.

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Terminator 2* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 II: *Problem Child 2* 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h 30 III: *City Slickers* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 IV: *Back Draft* 1 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 45

BERRI I: (849-3456) — *Robin des Bois, prince des voleurs* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15 II: *NFW Jack City* 1 h, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Pompiers en alerte* 1 h, 3 h 45, 7 h, 9 h 30 IV: *Faut pas dire à maman que la gardienne mange les pissenlits par la racine* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 V: *Madonna* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 40

BONAVENTURE I: (849-3456) — *Back Draft* 7 h, 9 h 35 II: *Silence of the Lambs* 7 h, 9 h 30

BROSSARD I: (849-3456) — *Dying Young* lun. mer. jeu. 2 h 30, 7 h 10, 9 h 30, mar. 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 30 II: *City Slickers* 9 h 15, mar. 4 h 25, 9 h 15 — *Ma blonde ma mère et moi* 2 h 30, 7 h 10, mar. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35 III: *Pompiers en alerte* 2 h 30, 7 h, 9 h 35, mar. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 1: (849-3456) — *Ma blonde ma mère et moi* lun. mer. jeu. 2 h 05, 7 h 20, mar. 2 h 05, 7 h 10 — *Madonna (au III avec Madonna)* 9 h 15, mar. 4 h 15, 9 h 15 2: *Back Draft* lun. mer. jeu. 2 h, 7 h, 9 h 30, mar. 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30 3: *Dying Young* lun. mer. jeu. 2 h 10, 7 h 25, 9 h 40, mar. 12 h 50, 3 h 50, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40 — 4: *City Slickers* lun. mer. jeu. 2 h 20, 7 h 05, 9 h 20, mar. 2 h, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 20 5: *Faut pas dire à maman que la gardienne mange les pissenlits par la racine* lun. mer.

jeu. 2 h 15, 7 h 20, 9 h 30, mar. 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30 6: *Problem Child 2* lun. mer. jeu. 2 h 25, 7 h 05, 9 h 05, mar. 1 h 30, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 15, 9 h 40

CENTRE EATON 1: (849-3456) — *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h 2: *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15, 10 h 15 3: *Terminator 2* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 4: *Terminator 2* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — 5: *The Rocketeer* 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30 6: *Pobin Hood Prince of Thieves* 12 h, 3 h, 6 h, 9 h

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Problem Child 2* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 2: *Queen's Logic* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 25 3: *A Rage in Harlem* 2 h 05, 4 h 35, 7 h 05, 9 h 30, mer. 2 h 05, 4 h 35, 9 h 40

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 7 h 30, 9 h 30

CINÉMA OMEGA 1: — *L'agent fait la farce, l'odeur de la peur* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 2: *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 3: *Amoureux fou* 1 h 20, 9 h 20 3: *Le Rocketeer* 1 h 20, 3 h 30, 7 h, 9 h 15

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001)

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7295) —

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada (849-3456) — *Only the Lonely* lun. mer. jeu. 2 h 15, 7 h 15, 9 h 20, mar. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 2: *Dying Young* lun. mer. jeu. 2 h 15, 7 h, 9 h 15, mar. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15 — 3: *Back Draft* lun. mer. jeu. 2 h, 7 h, 9 h 30, mar. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30 4: *City Slickers* lun. mer. jeu. 2 h, 7 h 05, 9 h 25, mar. 1 h 25, 3 h 45, 7 h 05, 9 h 25 — 5: *Problem Child 2* lun. mer. jeu. 2 h, 7 h, 9 h, mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 6: *Jungle Fever* lun. mer. jeu. 2 h, 7 h, 9 h 25, mar. 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 25

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — (fermé jusqu'au 1er août)

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 7 h, 9 h 2: *Robin Hood Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 25

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Back Draft* 1 h 05, 4 h, 7 h 05, 9 h 35 2: *Palombella Rossa* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05 III: *City Slickers* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

4 h 15, 7 h, 9 h 25 IV: *Jungle Fever* 1 h, 4 h 05, 7 h, 9 h 30 V: *Il danse avec les loups* 1 h 15, 5 h, 8 h 30 VI: *Le silence des agneaux* 1 h 15, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 35 VII: *Dying Young* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 20 VIII: *Problem Child 2* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h IX: *Fais de l'air* Fred 1 h 30, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 15

COMPLEXE DES JARDINS I: (849-3456) — *Palombella Rossa* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 II: *Gaspard et Robinson* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Milena* 2 h, 5 h 10, 8 h IV: *Haïfaouine* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-8229) — fermé tout juillet

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (849-3878) — *The Third Man* 20 h 30

CRÉMAZIE: (849-3456) — *La gloire de mon père* 7 h — *Le château de ma mère* 9 h 05

DAUPHIN I: (849-3456) — *Il danse avec les loups* 8 h 11: *L'éveil* 7 h, 9 h 30

CINÉMA DÉCARIE 1: (849-3456) — *Dying Young* 7 h, 9 h 25 2: *City Slickers* 7 h 15, 9 h 35

DORVAL 1: (631-8586) — *Terminator 2* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 20 II: *Thelma & Louise* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 20 — *Regarding Henry* mer. jeu. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 III: *The Rocketeer* 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 35 IV: *What About Bob?* ven. au mar. 2 h 45, 4 h 55, 9 h 15 — *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* ven. au mar. 12 h 30, 7 h 05 — *Thelma & Louise* mer. jeu. 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 20

DU PARC 1: (844-9470) — *Terminator 2* 6 h 30, 9 h 25 2: *The Rocketeer* lun. mar. 7 h 20, 9 h 40, — *Regarding Henry* mer. jeu. 7 h 10, 9 h 25 3: *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 1 h, 9 h 10

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *L'agent fait la farce 2½ l'odeur de la peur* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 2: *Le Rocketeer* 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Robin Hood Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 II: *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — *Dying Young* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 35, 9 h 45, 2: *City Slickers* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 20, 3: *Jungle Fever* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35 4: *Dances with Wolves* 1 h 30, 5 h, 8 h 15

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —

GREENFIELD I: (671-6129) — *Terminator 2* 12 h

15, 3 h, 6 h 15, 9 h 2: *Robin Hood Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 3: *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 15

IMAX: Vieux-Port de Montréal (496-4629) — *L'eau et les hommes* également Expocité *L'homme et l'animal* tous les jours de 9 h 45 à 21 h 30, version anglaise à 11 h 45, 17 h 45, 20 h 45

IMPÉRIAL: (288-7102) — *The Rocketeer* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 20

LAVAL: (688-7776) — 1: *L'agent fait la farce 2½ l'odeur de la peur* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 2: *Regarding Henry* mer. jeu. 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 3: *Merçi la vie* ven. au mar. 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 — *Thelma & Louise* mer. jeu. 1 h 10, 4 h, 6 h 50, 9 h 15 4: *Terminator 2* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — 5: *Amoureux fou* 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 7: *The Rocketeer* 12 h 30, 2 h 40, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35 8: *Robin Hood, Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 — 9: *Robin Hood, Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 — 10: *Le Rocketeer* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 25 — 11: *Comment ça va Bob* ven. au mar. 12 h 40, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 05, 9 h — *Regarding Henry* mer. jeu. 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 12: *Thelma & Louise* ven. au mar. 1 h 10, 4 h, 6 h 50, 9 h 15 *Regarding Henry* mer. jeu. 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

LAVAL 2000 1: (849-3456) — *Pompiers en alerte* lun. mer. jeu. 2 h 35, 7 h, 9 h 35, mar. 1 h 15, 3 h 50, 7 h, 9 h 35 2: *Robin des Bois, prince des voleurs* lun. mer. jeu. 2 h 30, 6 h 30, 9 h 15, mar. 1 h 05, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 15

LOEW'S I: (861-7437) — *Robin Hood, Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 II: *What About Bob?* 12 h 30, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35 III: *Soapdish* ven. au mar. 12 h 35, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10 — *Regarding Henry* mer. jeu. 12 h 25, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 IV: *Paris Trout* ven. au mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 20, lun. 1 h, 3 h, 5 h, 9 h 40 V: *Rowing with the Wind* 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 05

QUIMETSCOPE: (525-8600) —

OUTREMONT: (273-0437) — *Une autre femme* 7 h — *Camille Claudel* 8 h 45

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h 15 à 02h 30 — Francine Raymond, du 11 au 14 juillet

BAR 2080: 2080 Clark, Montréal (285-0186) — Jazz à 21h 30

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Head First, les 11-11 juillet

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h, 24h, mar. 20h, à 01h, mer. au ven. 18h, à 22h. — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h 30 — Billy Georgette, pianiste/ chanteur, lun. de 17h à 19h, mar. de 17h 30 à 19h 30 — Trio Billy Georgette, sam. de 18h à 21h 30 — Le Trio de Bernard Perreault, les dim. de 19h à 24h.

LE BIJOU DU VIEUX-MONTRÉAL: 300 Le Moyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Jesse Pessoa, harpiste, du lun. au ven. à compter de 17h 30

BOZO BISTRO BAR: 6121 rue Morin, Val-Morin (819-322-2454) — Richard Joe Leroux, mer. au dim. à 21h.

CENTRE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 Calixa-Lavallée, Montréal (514-687-7888) — « Vainc-les Voisins ou De l'Histoire » de Christian Bédard, m. en s. Maryse Roberge, du 3 juillet au 31 août, mer. au ven. à 20h, sam. 19h, et 22h.

CHAPELLE DES PÈRES MISSIONNAIRES: 180 Place Juge Desnoyers, Pointe-Viau (681-3212) — Les Petits Chanteurs de Laval, concert de la maîtrise d'Avesnes sur Helpe, le 8 juillet à 20h.

CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Montréal — Doubout de Guyane française, le 8 juillet à 21h. — Mikata, le 8 juillet à 22h 30.

CLUB DÉCANDANCE: 1400 Montcalm, Montréal (521-5317) — Laymen Twist, les 11-12-13 juillet à 22h.

ÉGLISE DE BERTHIERVILLE: Berthierville — Dans le cadre du Festival International de Lanaudière, La Correspondance de Glenn Gould, Edgar Fruiter, comédien, Marc-André Hamelin, pianiste, le 8 juillet à 20h.

PARC WALTERS: Angle Pine Beach et chemin Bord-du-Lac, Dorval (633-4170) — The Geritones, le 8 juillet à 19h 30.

PLACE VILLE-MARIE: Terrasses extérieures, Montréal — Symposium international de sculpture, Matière à Musée, exposition des oeuvres du 1er au 31 juillet

RISING SUN: 5380 St-Laurent, Montréal (278-5200) — Brasal Blue Monday, Tyrone and the Red Iron Blues Band, le 8 juillet

LE GRAND THÉÂTRE DE ST-ADOLPHE D'HOWARD: 701 chemin du Village, St-Adolphe d'Howard (227-8256) — « Cadavre à découvrir » de Stanley Rupert, m. en s. André Montmorency, du 21 juin au 31 août, mer. au sam. à 20h 30

STUDIO-THÉÂTRE DA SILVA: 1155 rue Morel, St-Sophie (431-2373) — « Les grands chemins » de Jean Giono, adaptation Denis Chouinard, m. en s. Ghyslaine Filion, du 21 juin au 31 août à 20h.

THÉÂTRE À LA CAMPAGNE: 21,275 chemin Lakeshore, Ste-Anne-de-Bellevue (514-457-0396) — « La grande opération » de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Vincent Bilodeau, du 22 juin au 1er sept., mer. au sam. à 20h 30.

THÉÂTRE BELLE MONTAGNE: 1026 Belle Montagne, St-Jean-de-Matthe (888-2137) — « Black and White » de Bertrand B. Leblanc, m. en s. Alain Fournier, du 22 juin au 1er sept.

THÉÂTRE LE CHANTECLER: Ste-Adèle, autoroute des Laurentides, sortie 67 (229-3591) — « Domino » de Marcel Achard, m. en s. Louis Lalande, du

PALACE 1: — *Terminator 2* 12 h 10, 3 h 10, 6 h 10, 9 h 10 II: *Thelma & Louise* 12 h 40, 3 h 40, 6 h 40, 9 h 40, III: *Blind Justice* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20 IV: *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 25 V: *Lionheart* 12 h, 3 h 45, 7 h 30 — *Out for Justice* 2 h, 5 h 45, 9 h 30 VI: *Hudson Hawk* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20

PARADIS I: (849-3456) — *Pompiers en alerte* 7 h, 9 h 30 II: *Robin des Bois, prince des voleurs* 7 h 15, 9 h 45 III: *Justice sauvage* 7 h 15, 9 h 15

PARISIEN I: (866-3856) — *Thelma & Louise* 12 h 25, 3 h 15, 6 h 20, 9 h 05 II: *Cyrano de Bergerac* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 15, 9 h III: *Amoureux fou* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25 IV: *L'agent fait la farce, l'odeur de la peur* 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35 V: *Festival de l'humour à Cannes* 1 h 15, 3 h, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30 VI: *Merçi la vie* 1 h 20, 4 h, 6 h 45, 9 h 15 7: *Masque blanc, visage noir* 12 h 10, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25

PLACE ALEXIS NINON I: (849-3456) — *Back Draft* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35 II: *Problem Child 2* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h III: *FX 21* 1 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 30, mer. 1 h 15, 4 h 15, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL 1: (849-3456) — *Robin des Bois, prince des voleurs* lun. mer. jeu. 2 h 30, 6 h 30, 9 h 20, mar. 12 h 45, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 20. 2: *Faut pas dire à maman que la gardienne mange les pissenlits par la racine* lun. mer. jeu. 2 h 30, 7 h 15, 9 h 20, mar. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20

QUARTIER LATIN: Mtl —

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *The Nasty Girl* 7 h 15 — *The Draughtsman's Contract* 9 h 30

VERSAILLES I: (353-7880) — *L'agent fait la farce 2½ l'odeur de la peur* 1 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 II: *Terminator 2* 1 h, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 15 III: *L'agent fait la farce 2½ l'odeur de la peur* 1 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 IV: *Amoureux fou* lun. mer. jeu. 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 35 — *Regarding Henry* mer. jeu. 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 35 5: *Robin Hood, Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 VI: *Le Rocketeer* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 55, 7 h, 9 h 20

CINÉMA QUÉBEC

CANARDIÈRE: (661-8575) — *Robin des Bois* 18 h 30, 21 h 15

CINÉMA LIDO: — *L'agent fait la farce 2½ l'odeur de la peur* 1 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — 2: *Thelma & Louise* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — *Le silence des agneaux* 13 h, 17 h 15, 21 h 30 — *Haïfaouine* 13 h 30, 19 h 05 — *Mauvaise fille* 17 h 25

LE CLAP: (650-CLAP) — lun. mar. *Robin des Bois* 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 45 — *Impromptu* 15 h, 19 h 15 — *La discrète* 15 h 30, 21 h 05 — *Les nuls avec mon ennemi* 13 h, 17 h 15, 21 h 30 — *Haïfaouine* 13 h 30, 19 h 05 — *Mauvaise fille* 17 h 25

GALERIES CAPITALE 1: (628-2455) — *Le Rocketeer* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 15 — 2: *L'agent fait la farce 2½ l'odeur de la peur* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — 3: *Thelma & Louise* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — 4: *Amoureux fou* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — 5: *FX2* 1 h 30, 4 h, 6 h 45, 9 h 20 — 6: *Comment ça va Bob* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

PLACE CHAREST: (529-9745) — *Robin des Bois* 12 h 30, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30 — *Pensées mortelles* 14 h, 16 h 30, 19 h 35, 21 h 50 — *Fais de l'air* Fred 12 h 55, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 35, 21 h 50 — *Le silence des agneaux* 13 h 10, 15 h 45, 19 h, 21 h 45 — *Il danse avec les loups* 12 h 20, 16 h, 20 h — *Faut pas dire à maman que la gardienne mange les pissenlits par la racine* 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 20, 21 h 35 — *Pompiers en alerte* 13 h, 15 h 50, 19 h, 21 h 40 — *New Jack City* 13 h 50, 16 h 15, 19 h 45, 21 h 50

LE PARIS: (694-0891) — *Problem Child 2* 19 h 15, 21 h 10 — *Dying Young* 19 h, 21 h 25 — *Ma blonde, ma mère et moi* 19 h, 21 h

PLACE QUÉBEC 1: (525-4524) — *Back Draft* 6 h 10, 9 h — 11: *The Rocketeer* ven. au mar. 6 h 30, 9 h 25 VI: *Le Rocketeer* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 55, 7 h, 9 h

L'ENTREVUE DU LUNDI

ANTONIO LAMER

Au-delà des questions juridiques

Josée Boileau

« IL VAUT mieux avoir tort tout de suite que raison trop tard. »

La phrase n'est pas de lui, mais le juge en chef de la Cour suprême du Canada, M. Antonio Lamer, la reprend à son compte en imitant, dans un bel éclat de rire, l'accent d'un autre juge, M. George-Swan Challies, qui lui avait autrefois servi cette leçon.

« Le juge Challies, alors juge en chef de la Cour supérieure de Montréal et à qui il faudrait rendre hommage, m'avait donné ce conseil lors de mon assermentation à cette cour en 1969, où je me retrouvais, à 36 ans, responsable des Assises. Depuis, cela a toujours été mon *motto* », explique le juge Lamer.

« Les délais, poursuit-il, c'est la pire maladie, le sida de la justice parce que ça en mine inexorablement la qualité et même son but premier. Décider trop tard, ce n'est plus de la justice : on fait simplement se débarrasser d'un dossier. Les gens sont devant nous pour qu'on rende une décision. La bonne si possible, mais surtout qu'on règle le conflit. »

Aux Assises comme à la Cour suprême, le juge Lamer peut se féliciter d'avoir abattu du boulot : les 1500 dossiers criminels en attente lorsqu'il est entré en fonction à Montréal, à la fin des années 60, étaient réduits à moins de 100 deux ans plus tard. À la Cour suprême, il a assisté de très près l'ancien juge en chef Brian Dickson, qu'il remplaçait il y a un an tout juste, pour rattraper les imposants retards accumulés.

« Et aujourd'hui, nous n'avons plus de cause en attente et très peu de jugements en délibéré », se réjouit-il.

Le revers de l'épineux problème des délais, ce sont toutes ces manchettes qui titrent qu'un autre accusé a été remis en liberté parce que trop de temps s'est écoulé entre la comparution et son procès... tout ça à cause de la plus haute cour du pays.

Dans l'affaire Askov, l'automne dernier, celle-ci a en effet posé de rigoureux critères d'interprétation d'un « délai raisonnable ». De quoi devenir fou, dit-on maintenant dans les milieux juridiques.

Le juge en chef, lui, a la sibylline réponse des juges quand les questions sont trop brûlantes : « Je ne commente jamais une cause. »

Il consent néanmoins à dire : « Le vrai scandale, c'est qu'il y a actuellement des dizaines de milliers de personnes qui attendent leur procès, avec en contrepartie autant de victimes qui attendent, elles, la condamnation de leur agresseur, et que ça s'éternise pendant des mois, parfois même des années, alors qu'il y aurait moyen de réduire ces délais. »

Les commentaires des journalistes et de certains juristes sont plus mordants : devant la Cour suprême, les criminels s'en tirent toujours. Confinés au monde étheré de leur noble édifice des rives de l'Outaouais, nos juges peuvent se permettre de jouer les coeurs tendres ou de trancher sans égard aux conséquences sociales de leurs décisions.

Faux sur toute la ligne, rétorque le juge Lamer. Les juges lisent les journaux comme tout le monde, et les avocats se font forts de souligner à gros traits, lorsqu'ils plaident, l'impact qu'aura la moindre opinion de l'honorable Cour.

Les juges restent néanmoins des professionnels du droit : forcément, leur vision des choses se cantonne au juridique et...

Le juge Lamer interrompt la ques-

tion : « Excusez-moi, mais le profil que vous tracez du juge moyen de la Cour suprême n'est pas exact ! »

« Autrefois on pouvait dire que les juges étaient des *Black letter lawyers*, des gens qui s'en tenaient à la stricte interprétation de la loi. Mais depuis un certain nombre d'années, nous sommes choisis pour notre polyvalence et un éventail d'expériences qui débordent la simple pratique traditionnelle du droit. »

« Si je prends mon propre exemple, j'étais juge avant d'être nommé à la Cour suprême, mais j'ai aussi travaillé pendant sept ans, à titre de vice-président puis de président, à la Commission canadienne de réforme du droit. J'y frayais avec des sociologues, des philosophes, des politologues, des hommes de science, des théologiens... »

« Quant à mes collègues, je pourrais détailler, mais aucun, dans le passé, ne s'en est tenu à un strict rôle d'avocat. Et nous serions irresponsables de ne pas tenir compte de ce qui se passe au-delà des questions juridiques. »

« Les délais, (...) c'est la pire maladie, le sida de la justice parce que ça en mine inexorablement la qualité et même son but premier. Décider trop tard, ce n'est plus de la justice (...) »

L'autre reproche que l'on fait à la Cour suprême depuis l'avènement de la Charte des droits et libertés en 1982, c'est qu'elle tend vers un gouvernement des juges. Malgré elle peut-être — en 82, dit le juge Lamer, on a changé notre description de tâches sans nous en parler, et sans d'ailleurs que ça inquiète grand monde : à l'époque tout le débat tournait autour du rapatriement de la Constitution — mais les conséquences sociales et politiques des décisions prises par la Cour sont devenues cruciales.

Dans ce contexte, le mode de nomination des juges a soulevé beaucoup de remous au cours des dernières années. D'une part, et ironiquement, rien dans la Constitution ne protège la Cour suprême des décisions du Parlement à son égard.

D'autre part, les juges sont désignés par le premier ministre seul. Brian Mulroney a lui-même pu exercer à six reprises ce pouvoir — la Cour compte neuf juges — en raison d'une incroyable série de départs pour maladie, décès ou retraite, qui s'est abattue sur la Cour pendant les années 80. Si les choix de M. Mulroney ont été unanimement salués, cette grande latitude entre les mains d'une seule personne inquiète.

Certains commentateurs souhaiteraient donc que les opinions des candidats aux plus hauts postes de la magistrature soient scrutées par un comité et connues du grand public avant que leur nomination ne soit éternisée. Pour le moment, seule l'analyse poussée des jugements rendus permet de classer les juges. Est-il, est-elle — la Cour compte actuellement deux femmes ; il y en avait trois jusqu'à l'hiver dernier — libéral, conservateur, activiste, progressiste, interventionniste ?

Ces étiquettes ont leur importance, ajoute-t-on dans le milieu, vu l'impact politique qu'ont maintenant les jugements rendus et le fait que la



Le juge en chef de la Cour suprême du Canada, M. Antonio Lamer, devant l'édifice du DEVOIR.

Cour elle-même semble se personnaliser. De récents relevés démontrent en effet que la Cour suprême rend de moins en moins de jugements unanimes. Les revues spécialisées, elles, ne se gênent pas pour titrer : *La Cour suprême déchirée*.

Le juge en chef, lui, ne croit pas que ce soit uniquement affaire de personnalité. « Dans le passé, dit-il, la Cour passait 75 % de son temps à décider de choses faciles. Mais depuis 1976, depuis que la loi a été amendée pour nous permettre de faire un certain tri, nous nous concentrons sur les causes les plus importantes. Ce sont aussi les plus difficiles et la réponse n'est pas dans le livre du maître. »

De plus, poursuit le juge Lamer, appliquer la Charte à une société démocratique, c'est aussi accepter de voir les cours entrer dans les nuances.

« Si nous étions en Iran, la Cour serait facilement unanime à dire que couper la main des voleurs viole la

Charte des droits... Ici, il ne s'est quand même pas passé des choses horribles avant 1982. Les lois dont la constitutionnalité est attaquée ne violent pas de façon criante la Charte. Il est donc possible pour un juge d'être respectablement d'un côté ou de l'autre. »

Et puis, souligne encore le juge Lamer avec une légère ironie, notre unanimité ne fait pas toujours l'affaire.

« En matière d'avortement par exemple, il y a eu plus de consensus à ce sujet à la Cour suprême qu'on en trouve dans la population canadienne, et nous avons eu bien des critiques... Lorsque nous nous entendons, on nous fait le reproche d'imposer nos vues, lorsqu'on se divise, on nous critique aussi... Encore heureux que nous soyons inamovibles ! »

La mission de la Cour suprême n'est pas non plus toujours bien comprise des profanes. En dépit des apparences, la Cour ne se consacre pas

uniquement à l'interprétation de la Charte. Tout publicisé soient-ils, ces jugements ne correspondent qu'au quart des dossiers traités.

Par contre, la Cour suprême ne peut pas non plus jouer au préfet de discipline et régler un litige qui repose sur des principes juridiques déjà connus.

« Nous nous intéressons à une cause seulement si elle soulève une question d'intérêt général qui nous permet d'établir des politiques juridiques et judiciaires, explique le juge en chef. Nous disons le droit, aux cours d'appel de l'appliquer... À moins bien sûr que la liberté d'un citoyen soit en cause. On ne peut pas dire alors : désolé, il y a erreur, mais ce n'est pas une question d'intérêt général et on va vous laisser en prison pour les dix prochaines années ! »

Le juge Lamer regrette toutefois que la Cour suprême ait négligé le droit commercial au cours des dernières années : certes celui-ci impli-

que souvent de simples batailles de gros sous, mais quelquefois des principes importants sont en jeu et la Cour devrait pouvoir les entendre.

Le juge en chef prévoit aussi un certain retour du droit civil en raison de l'adoption du nouveau Code civil du Québec qui obligera les cours à rafraîchir des concepts vieux parfois du début du siècle.

Ce sont quand même là petits défis en comparaison de ce qui guette la Cour suprême au cours de la prochaine décennie.

La Charte demeurera évidemment incontournable. Bien plus, les décisions que prendra la Cour à son égard auront des répercussions de plus en plus grandes sur la population. « Nous avons beaucoup travaillé la section des garanties juridiques de la Charte, les articles 7 à 14 qui protègent les gens des excès des policiers, des tribunaux et du législateur. Mais dans les faits, seule une petite partie des gens étaient concernés », constate le juge Lamer.

« Aujourd'hui, nous en sommes plutôt à nous pencher sur les libertés

« Autrefois on pouvait dire que les juges étaient des gens qui s'en tenaient à la stricte interprétation de la loi. Mais depuis un certain nombre d'années, nous sommes choisis pour notre polyvalence et un éventail d'expériences (...) »

fondamentales prévues à l'article 2 de la Charte — la liberté d'expression, d'association, de conscience, etc. —, et sur les droits à l'égalité de l'article 15. Et ça, c'est loin d'être fini ! »

Les libertés civiles devraient aussi être à présent discutées. L'écologie, le sida risquent de remettre en cause les grands principes protégeant les droits individuels.

« Je suis un libertaire, dit le juge en chef. J'attache énormément d'importance à la personne humaine. Mais je ne suis pas un inconditionnel. Et je constate que lorsque des fléaux nous menacent, il est possible que l'application de la Charte, qui prévoit la protection de la vie, le plus important des droits, entraîne une restriction importante des libertés individuelles. C'est une question cruciale. »

L'agenda est donc chargé, mais il reste encore un dossier chaud au menu, et ce n'est pas le débat constitutionnel ! « La Constitution, ce n'est pas un gros problème pour les juges, dit avec humour le juge Lamer. On prend celle qu'on a et si on la change, on prendra la nouvelle ! »

L'autre grand défi, c'est en fait la question autochtone et ses ramifications territoriales et gouvernementales. En 1982, le juge Lamer avait changé sa bibliothèque en prévision de la Charte. Aujourd'hui, l'heure est à nouveau au changement dans les bureaux du juge et les ouvrages spécialisés sur les droits autochtones commencent à s'accumuler sur les rayons.

« C'est le problème de l'heure et nous sommes là pour rendre service à la société », commente-t-il. Et l'on croirait presque le voir frotter les mains de plaisir devant les belles heures de défrichage juridique que ce nouveau dossier va lui apporter...

La singulière existence du juge en chef

Josée Boileau

ÊTRE JUGE, et plus encore juge en chef de la Cour suprême, comporte son lot de frustrations. La renonciation à une certaine liberté d'expression n'est pas des moindres. « On devient des gens ennuyants à interviewer parce que toutes les questions intéressantes, on ne peut pas en parler ! », jette malicieusement en exemple le juge Antonio Lamer.

Il est vrai que dans pareil cas, la pratique de l'interview tient parfois de la voltige, mais le juge Lamer compense par l'humour et la simplicité, le quant-à-soi auquel l'oblige sa fonction.

S'il dresse un austère tableau de ses obligations, il note du même souffle, avec un large sourire, quelques avantages...

« D'abord l'inamovibilité... Plus personne n'y a droit sur cette terre, sauf les juges et le pape ! Le statut social aussi, même s'il a diminué depuis ma première nomination il y a 22 ans. »

« Enfin, on est convenablement payé, moins que si nous étions restés dans le privé paraît-il, mais quand même ! Je n'ai encore jamais vu un juge démissionner à cause de ça ! »

À dire vrai, Antonio Lamer avait la vocation dans le sang. Son père a longtemps pratiqué comme avocat, et lui-même profitait de ses jours de congé au collège pour aller fureter au Palais de justice et entendre les procès. « Quand je regarde ça en rétrospective, je pense que j'ai toujours voulu être juge », commente-t-il aujourd'hui.

Criminaliste fort connu, il se retrouva à seulement 36 ans juge à la Cour supérieure. Il siégea également à la Cour d'appel de 1978 jusqu'à sa nomination à la Cour suprême en mars 1980. Il fut heureux d'accepter parce qu'au-delà de l'honneur, il pourrait dorénavant avoir une réelle influence sur la réforme du droit.

Depuis plus de dix ans, il se plie donc au strict régime de vie qu'impose le rythme de travail de la plus haute cour du pays : « Un juge à la Cour suprême qui ne travaille pas au moins 10 à 12 heures par jour ne peut pas arriver », raconte le juge Lamer.

Lui, c'est un lève-tôt. « Je me lève à 5 h 00... Mais je n'ai aucun mérite : je ne dors pas ! », dit-il en prévenant les mouvements d'admiration.



PHOTO JACQUES GRENIER

« Quand je regarde ça en rétrospective, je pense que j'ai toujours voulu être juge », dit aujourd'hui le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Antonio Lamer.

De cinq heures à huit heures, boulot. Petit déjeuner à huit heures avec sa femme, puis départ pour la Cour où il est là avant neuf heures et qu'il quittera vers 17 h 00. Suivent les obligations inhérentes à sa fonction.

Antonio Lamer n'est pas que le juge en chef de la Cour suprême, il est aussi juge en chef du Canada et, à ce titre, il préside le Conseil canadien de la magistrature et le Conseil gouverneur du Centre judiciaire canadien. Il est aussi membre du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada et du Conseil privé.

« Sur le plan constitutionnel, explique-t-il, il y a le gouverneur général, le premier ministre et puis moi... Ça signifie entre autres aller à tous les dîners d'État. »

Tiens, un autre avantage de l'emploi... Il a une petite moue sceptique : « Vous savez, on n'a pas toujours envie d'y aller : il y a des semaines où je ne suis pas un seul soir à la maison ! »

« Mais je ne veux pas vous dépeindre une vie impossible, renchérit-il. L'Homme est un animal qui s'adapte facilement et les conférences, les dîners d'État, ont aussi leur intérêt. »

Il aime bien aussi le fait d'avoir un certain contact avec le premier ministre, lui qui était tenu d'éviter tout politicien depuis plus de vingt ans. Il a d'ailleurs du respect pour le jeu politique et regrette la méfiance que de plus en plus la population y témoigne.

Le prestige de la Cour suprême lui importe aussi au plus haut point. « Il ne faudrait pas que les juges finissent par dire qu'ils sont comme les autres. Nous devons garder une certaine distance, éviter les commentaires qui attisent les passions. De même, je suis en complet désaccord qu'un juge qui quitte la Cour suprême puisse retourner à la pratique privée. »

Cette conception ne remporte pas tous les suffrages, pas plus que son obsession d'efficacité dans l'administration de la justice. « Être juge en chef, c'est savoir dire non, ce qui signifie accepter d'être impopulaire. Mais en tenant bon, la popularité revient ! », dit-il.

Toutes ces responsabilités font toutefois en sorte que le juge Lamer néglige depuis des années la chasse et la pêche qu'il affectionnait tant. Même pour la navigation, il ne reste que la portion congrue : il a fait mettre son bateau à l'eau, un Chris-Craft 1938 en acajou, le 15 mai dernier, et depuis il n'a trouvé que deux fins de semaine pour en profiter. En ce 8 juillet, jour de son 58e anniversaire, on a presque envie de lui souhaiter une petite randonnée...

ÉDITORIAL

La bataille de Grande-Baleine

LE PROJET de développement hydro-électrique de Grande-Baleine n'en finit plus de soulever des remous. Le profane a peine à s'y retrouver et à se former une opinion. Par exemple, pas plus tard que mardi dernier, deux coalitions hétéroclites adoptent des positions diamétralement contraires : chacune est convaincue d'avoir raison, de détenir et de propager la vérité, toute la vérité.

D'un côté, un Regroupement inusité de syndicats et de gens d'affaires fait valoir la nécessité et l'urgence du projet ; il lance « un cri d'alarme au nom des sans-emploi ». De l'autre, le Forum Grande-Baleine, sans se prononcer ouvertement contre le méga-projet, réitère sa demande de ne tenir qu'une seule série d'audiences publiques ; d'une durée de 18 mois à deux ans, ces études globales et conjointes retarderaient d'autant le début des travaux de 12,6 milliards de dollars. Les enjeux sont énormes. La bataille fait rage. Nul n'en connaît l'issue.

L'exploitation de l'énergie du Nord, c'est LE grand projet de M. Robert Bourassa depuis plus de vingt ans. Décrite à l'origine — le Parti québécois, notamment, favorisait plutôt l'énergie nucléaire — la première phase de la Baie James a été bien servie par les événements, dont la crise de l'énergie, et a donné en somme des résultats bénéfiques au Québec. Avant même son retour à la barre, le premier ministre axa l'essentiel de sa politique économique sur l'utilisation de la ressource hydraulique comme moteur de développement ; en attirant des entreprises voraces en électricité et en exportant de l'énergie outre-frontières, les Québécois font payer les investissements par d'autres, surtout les Américains, et en retirent des bénéfices en espèces sonnantes. Sauf que les conditions ont changé depuis 1971. Non seulement la protection de l'environnement est-elle devenue une préoccupation générale et fondamentale, mais les Américains et les Inuit sont fermement déterminés à ne pas se faire acheter pour quelques millions de dollars. Et le credo du développement à tout prix compte désormais peu d'adeptes. Tant et si bien que, chacun y mettant son grain de sel, le dossier est devenu d'une complexité inouïe.

Au sein même du gouvernement québécois, des ministres sont à couteaux tirés. La ministre de l'Énergie et des Ressources insiste depuis des mois pour qu'Hydro-Québec aille de l'avant sans autres délais — la société publique est déjà en retard sur les délais prévus jusqu'à la fin de la décennie pour répondre aux besoins internes et à ceux de l'exportation. Si on ne va pas de l'avant rapidement, prétend Mme Lise Bacon, les Québécois devront peut-être s'éclairer à la chandelle, au tournant du siècle et du millénaire ! En dépit de cette menace tragique, son successeur à l'Environnement, M. Pierre Paradis, plaide pour le respect de la lettre et de l'esprit des lois et de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée en 1975. La première estime, avec Hydro-Québec, que le projet peut être scindé en deux : routes et aéroports d'un côté,

barrages et réservoirs de l'autre. Le second opine avec bien d'autres, dont les Cris qui habitent le territoire, que le projet forme un ensemble et doit être examiné comme tel. Au lieu d'accélérer, plaident-ils, il faut se hâter lentement et sûrement, sans précipitation.

Par exemple, le projet prévoit la construction de routes — plus de 500 kilomètres au coût de quelque 800 millions de dollars — traversant des terres sur lesquelles Cris et Inuit ont des droits exclusifs. Des études d'impact sont prévues. Mais cette démarche a-t-elle du sens si elle est faite isolément, sans lien avec le détournement et le harnachement des cinq rivières du bassin ? Évidemment pas. Une route doit mener quelque part, c'est un truisme, et n'est qu'une composante de l'ensemble en question. Or, depuis des mois, un immense débat a cours quant à savoir si

Le gouvernement et Hydro-Québec doivent entendre les cris des Cris

l'on peut construire routes et aéroports sans déterminer au préalable si et à quoi ces ouvrages serviront. Aberrant, pensez-vous ? Non pas, pourtant, pour ceux qui, au gouvernement et à Hydro-Québec, font mine de croire qu'il s'agit de deux opérations distinctes. Ils n'admettent pas, du moins publiquement, l'évidence même : une fois entrepris, les travaux routiers devront bien servir à quelque chose. Il suffit de lancer un premier mastodonte sur la piste, le reste suivra normalement son cours : c'est comme le petit doigt dans l'engrenage...

Ne nous trompons pas. La Baie James II comporte des avantages indéniables que les porte-parole d'Hydro-Québec — parfois maladroitement, comme cette campagne médiatique de l'hiver dernier — reprennent en chœur, sous la houlette de M. Bourassa. Le projet utilise une source d'énergie renouvelable, fait appel à une technologie que les Québécois maîtrisent bien depuis 30 ans, et suscite des retombées économiques importantes pour le Québec. Par exemple, le coût de revient serait de 30 % inférieur à toute autre source d'énergie, ce qui permet de garder des tarifs plus bas qu'à peu près partout ailleurs au monde. En plus de répondre à des besoins réels, le Complexe Grande-Baleine offre une source d'énergie qui présente peu de risques pour l'environnement ; les impacts en seront réduits au minimum par des années d'études et de recherches qui ont coûté 60 millions. Au surplus, les « alternatives » ne sont pas très rassurantes, qu'il s'agisse du nucléaire ou des hydrocarbures.

Il y a donc des atouts indéniables. Il est incompréhensible que le projet fasse davantage l'objet de relations publiques, pour ne pas dire de propagande, que

d'information en bonne et due forme pour l'ensemble des citoyens. On tente bien plus de vaincre la résistance que de convaincre. Autrement, on ne se démentirait pas comme des diables dans l'eau nordique pour faire croire que les infrastructures sont indépendantes des barrages et des réservoirs et, donc, doivent faire l'objet d'études distinctes. Seule la crainte d'une intrusion fédérale a pu amener un début de sagesse à Québec. Après avoir autorisé des audiences publiques sur les seules infrastructures d'accès et d'hébergement, le ministre Paradis fait apparemment volte-face et entrouvre la porte à une évaluation globale et conjointe du Complexe Grande-Baleine, ainsi que le souhaite Ottawa. En même temps, en formant un comité interministériel, le gouvernement a pu mettre la sourdine aux dissensions internes et aplanir les difficultés qui se répercutent dans les appareils ministériels, chacun étant jaloux de son fief et épousant la « cause » de son patron ou de sa patronne. Le bon sens s'accorde souvent mal avec la sempiternelle lutte de pouvoir.

Une autre difficulté surgit. Mi-juin, le ministre de la Justice impose deux évaluations distinctes, une pour les infrastructures, une pour le Complexe lui-même. Cette scission pêche contre le sens commun. Elle va contre tous les précédents du genre qui, depuis une vingtaine d'années, confirment l'incontournable nécessité d'une évaluation globale des routes et barrages, du tout, de l'ensemble, comme il se doit.

La confusion interne à Québec, l'imbroglio entre les deux gouvernements, se double désormais d'une saga judiciaire alimentée par les multiples procédures judiciaires des Cris, qui utilisent tous les moyens à leur disposition pour faire valoir leur opposition farouche. La guérilla larvée est même rendue au nord du 55e parallèle, où les Cris ont, fin juin, empêché la tenue de consultations préliminaires sur le projet d'infrastructure d'accès du Complexe Grande-Baleine. Il n'y a pas eu de violence. Ça donne quand même un avant-goût terrible, sans être indûment alarmiste, de ce qui peut survenir si Hydro-Québec persiste à vouloir inonder plus de 4000 kilomètres carrés des terres ancestrales des Cris. Le jeu de mots est facile : il faut, enfin, prévenir le pire, entendre les cris des Cris. Pour compliquer davantage les choses, des tensions se font jour chez les Cris eux-mêmes, également entre ceux-ci et leurs voisins, les Inuit. Un beau gâchis en perspective.

Le dossier est mal engagé, compromis même. Avant la Baie James II, il faut un moratoire et, au préalable, une consultation publique, globale et conjointe, sur l'ensemble du projet. Les délais seront, certes, considérables et coûteux, notamment en matière d'emplois. Autrement, ce sera la paralysie ou la confrontation, l'impasse persistera, avec des risques énormes. La paix sociale, si chère à M. Bourassa, peut encore prévaloir. Lui seul peut relancer son immense projet sur la voie du bon sens.

GILLES LESAGE

LES ANGLOPHONES DÉPRIMENT



Jeffrey Simpson

Le Canada vu d'ailleurs

« ÊTRE CANADIEN par les temps qui courent, c'est comme vivre avec une femme splendide et talentueuse qui s'ouvre régulièrement les veines... Le sort de cette magnifique déprimée peut sembler n'affecter que ceux qui, comme moi, l'aiment. Mais dans cette crise canadienne, il y a un enjeu très important, et c'est le suivant : si l'un des cinq pays les plus développés sur Terre n'arrive pas à faire fonctionner un État fédéral pluriethnique, qui d'autre le pourra ? »

Michael Ignatieff, qui écrivait récemment ces propos dans le quotidien anglais *The Observer*, a quitté le Canada il y a quelques années pour vivre en Grande-Bretagne où il est devenu un écrivain connu, critique social, professeur d'université et personnalité de la télévision. Fils d'un diplomate canadien de marque, Ignatieff revient régulièrement au Canada. Lors de son dernier voyage, l'état du pays lui brisa le cœur.

« Pour la première fois de leur histoire, les Canadiens envisagent sérieusement l'impensable en essayant d'imaginer comment le Canada survivrait à l'indépendance du Québec », lançait Ignatieff à son auditoire britannique. « Le paradoxe que le Canada anglais n'arrive pas à saisir, c'est que le désir du Québec de devenir indépendant s'est amplifié, alors même que les raisons justifiant l'indépendance ont décliné. »

« En d'autres mots, le Québec a de moins en moins de sujets de doléances. Les anglophones ne dominent plus la vie économique de la province. Le gouvernement fédéral est presque uniquement mené par des gens bilingues, parmi lesquels plusieurs Québécois. Les deux derniers premiers ministres venaient du Québec. »

IGNATIEFF, dont l'ouvrage (*A Russian Family*) qui raconte l'histoire de sa famille, de la Révolution russe à son séjour au Canada, a gagné le prix du Gouverneur général du Canada il y a trois ans, est personnellement intéressé à la survie du Canada. Bien qu'il vive outre-mer, il se sent encore profondément Canadien et comme plusieurs immigrants, il ne peut oublier l'accueil fait à sa famille par le Canada.

Sa consternation devant le problème de l'unité canadienne peut bien être ralliée par des gens qui ne partagent pas ses vues, les tenant pour des lamentations de vieux barbon empêtré dans ses mythologies. Certaines personnes au Québec, qui font leurs beaux jours de ces histoires, pourront se moquer de ces sentiments. Mais, bien sûr, Ignatieff n'est pas seul parmi les observateurs de l'extérieur à exprimer sa stupéfaction et sa confusion devant les débats internes du Canada.

S'ils avaient été au Canada le 1er juillet dernier, ils auraient sans doute célébré, puisque dans le reste du monde, presque sans exception, le Canada jouit d'une extraordinaire réputation de justice sociale, sa politique extérieure est vue comme très constructive, sa prospérité économique et sa tolérance font envie.

Récemment, les Nations unies ont essayé d'évaluer la qualité de vie des pays membres de l'organisation. Où se situait le Canada — ce pays mis au ban par certains de ses citoyens — dans cette étude ? Au second rang mondial !

Les Canadiens se plaignent de leurs problèmes de productivité. Le *World Economic Forum* de Genève, qui fait une revue annuelle de la productivité des économies du monde, a placé le Canada au cinquième rang. L'année

dernière, il était quatrième.

Les leaders du monde, du président américain George Bush au président de la CEE Jacques Delors, en passant par le chancelier allemand Helmut Kohl, ont tous livré le même message : eux-mêmes personnellement, ainsi que leurs gouvernements, préfèrent un Canada uni. Bien sûr, le bureau du premier ministre Mulroney a sans doute appelé de ses vœux de tels messages de leaders étrangers, pour aider sa cause. Mais quiconque est un peu familier de la diplomatie internationale, sait que même si l'on demande de telles déclarations, on n'est jamais assuré de les obtenir.



« LES DÉCLARATIONS reflètent plutôt l'image du Canada à l'étranger : pays paisible, prospère et stable. Certains Canadiens peuvent bien démolir leur pays ou produire des rapports décrivant la Confédération comme un échec total. Mais n'essayez pas de semer cette idée à travers le monde : elle sera reçue comme pure folie. »

Les Américains, en particulier, n'arrivent pas à comprendre ce que les Canadiens sont en train de faire. Toutes les administrations, de celle de Kennedy à celle de George Bush, ont conclu que le démantèlement du Canada ne serait pas avantageux pour les États-Unis. Ayant récemment discuté des problèmes canadiens avec des stratèges politiques américains à Washington et à Ottawa, je suis certain que cela demeure la vision américaine actuelle.

Mais mise à part l'analyse de *realpolitik* des Américains vis-à-vis de leurs propres intérêts, ils croient que le Canada offre un modèle de survie pour les États multinationaux. Les Américains ont eu leur propre débat sur la sécession, et bien que ce débat n'ait rien à voir avec le problème canadien d'aujourd'hui, les Américains, malgré tout et instinctivement, n'appuient pas les scénarios de sécession ou de séparation.

C'est du moins mon impression, comme Américain de naissance qui voyage fréquemment aux États-Unis. Récemment à Hong-kong, cette réputation du Canada m'avait été confirmée. Des milliers de gens là-bas considèrent le Canada comme le deuxième meilleur pays du monde : après Hong-kong, cela va de soi !

Ils sont venus là par milliers pour échapper à la reprise de possession par la Chine en 1992. Bien sûr, ils sont venus ici parce que les politiques de l'immigration canadienne sont plus ouvertes, disons, que celles des États-Unis, de l'Australie, du Japon ou d'autres pays asiatiques. Voilà ce qui fait la différence : le Canada a une réputation d'ouverture. Et le message que la plupart des immigrants transmettent chez eux, c'est que même s'ils s'ennuient de leur pays, le Canada les traite vraiment bien.

Pour certains, particulièrement pour les indépendantistes québécois, ces sentiments sont ridicules. Mais pour beaucoup de Canadiens, ils sont très authentiques vraiment, et la Fête du Canada est l'occasion toute trouvée de les exprimer. Franchement, la majorité des commentateurs autour du monde qui pensent au Canada sont d'accord avec ceux qui luttent contre la destruction du pays.

Le Nouvel Ordre mondial et le droit des peuples

MERCI À François Brousseau pour son éditorial « Le veto des Grands » sur la non-reconnaissance par les chefs d'État du droit des peuples de Slovincie et de Croatie à l'autodétermination. Il est bon de voir que certains échappent à cet envoiement généralisé devant l'idée de supranationalité, qui est à la base de ce qu'on nous présente comme étant le « Nouvel Ordre mondial ».

Ce nouvel ordre, éminemment conservateur, rappelle celui des rois de l'époque de Metternich, mais c'est celui des technocrates qui ne sont pas moins gens d'ordre. Si on remarque bien, cet ordre s'accommode de structures de type fédéral. M. Delors, qui est au sommet de la hiérarchie des eurocrates nous l'a rappelé lors d'une visite au Canada il y a quelques mois.

Pour l'eurocratie de 1993, le fédéralisme est en effet le régime tout indiqué pour chauffer les États nationaux, trop perméables à leur goût aux soubresauts de la vie populacière. En séparant les pouvoirs, le fédéralisme européen permettra à une superstructure technicienne de manoeuvrer à son gré « efficacement » hors de la mouvance politique : c'est le rêve de tout technocrate.

En réalité tous ces érudits du comte de Saint-Simon, le premier penseur du fédéralisme européen et idéologue de la technocratie, se fichent de ce qui nous reste de principes démocratiques. Le droit des peuples à l'autodétermination, revendication historique des mouvements démocratiques, devient un danger pour la stabilité mondiale disant en chœur les Bush, Kohl, Havel, Mulroney... tous chefs de gouvernements fédéraux.

Pendant ce temps, au-delà des parlements élus, on s'entend en Europe pour « harmoniser » les TVA (taxes sur la valeur ajoutée). Demain les budgets des États seront passés au crible de quelque Haute autorité. Les sources historiques de ce qui a fait la démocratie (le contrôle budgétaire par les élus, le droit des peuples à l'autodétermination...) risquent d'être taries par le mythe du « Nouvel Ordre mondial » et les mythomanes de l'Europe unifiée, ce rêve « carolingien » qu'on nous présente sous le signe de la nécessaire efficacité.

Quelle place auront les peuples dans tout cet échafaudage ? Les « machins supranationaux » qui se mettent en place en vertu du « Nouvel Ordre mondial » sont les nouveaux

défis des peuples. Trop d'entre nous avons oublié que le principe des nationalités a permis la démocratie contemporaine. Il ne faut pas nous surprendre si les défenseurs du « Nouvel Ordre mondial » sont ceux-là mêmes qui pourfendent les nations et refusent de reconnaître les peuples qui s'autodéterminent. Parmi eux, tout naturellement, le premier ministre de la fédération canadienne.

Hermel Cyr
Hull, 27 juin.

Pauvres Québécois !

BRAVO Suzanne Martin ! (LE DEVOIR, 19 juin) C'est exactement ce que j'aurais aimé écrire sur le même sujet — vous m'avez enlevé les mots de la bouche. Que des universitaires pensent à massacrer de telle sorte un texte que l'on pourrait qualifier d'« intouchable » relève du non-sens absolu. Ils sont sûrement fêlés de la cafetière ces mecs-là.

Comme si pour être Québécois, il fallait n'avoir dans son vocabulaire que des « chus », « stie », « icitte », « wang », « ts-veux dire », etc. Mais comment blâmer les Québécois et ces jeunes qui ne savent pas s'exprimer ou parler correctement leur français, ils ont souvent des professeurs qui ne peuvent être cités en exemple. Comme diront les élèves de ces profs : « Heye, c't'au

boutte ! » Et puis s'ils s'en trouvent qui réussissent à leur inculquer quelques bonnes règles de grammaire, eh bien ! tout sera foutu en l'air en rentrant à la maison lorsqu'ils entendront leurs parents continuer à dire « qui on parké le char dans le backyard ».

Pauvres Québécois ! Ils peuvent bien se sentir complexés, inférieurs et xénophobes et dire que les « français parlent pointu », il leur suffirait tout simplement d'être eux-mêmes, de se respecter un peu plus et... de parler français. Et les « crises de déportés », comme les affublent les Québécois, ne me di- raient pas (comme ils ont sans doute aussi fait remarquer à plusieurs autres) : « Non, mais vraiment, vous êtes Québécoise ? C'est vraiment bizarre, vous, on vous comprend... »

Odyle Landry
Montréal, 13 juillet 1991

Pourquoi j'aime le Canada

J'AIME CE pays parce qu'il est le fruit d'un compromis suite à un dialogue pacifique entre deux (bientôt trois) peuples fondateurs.

J'aime ce pays parce qu'il est fondé sur la reconnaissance et le respect des différences culturelles.

J'aime ce pays parce qu'il permet à la minorité francophone d'Amérique à laquelle j'appartiens non seulement d'affirmer son identité mais aussi de s'épanouir économiquement, politiquement et culturellement.

J'aime ce pays parce qu'il est ma meilleure protection contre mon intégration économique et mon assimilation culturelle dans le grand melting-pot américain.

J'aime ce pays parce qu'il me donne en tant que minorité un pouvoir politique sans aucune mesure avec le pouvoir politique d'autres minorités à travers le monde.

J'aime ce pays parce qu'il demeure tolérant malgré les cris des extrémistes qui veulent le détruire.

J'aime ce pays parce que sa tradition démocratique et pacifique en fait l'un des pays les plus respectés et admirés du monde.

J'aime ce pays parce qu'il suscite chez ceux qui l'aiment un nationalisme ouvert sur le monde et dénué d'agressivité ou d'arrogance.

J'aime ce pays parce qu'il me permet de dire avec fierté que mon prénom est Québécois et que mon nom de famille est Canadien.

Pierre-Hugues Archambault
Aylmer, 1er juillet 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS